

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2010**

Compte rendu succinct affiché le 25/03/2010

Le compte rendu "sommaire" a été affiché en vertu des dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'affichage fait courir le point de départ du délai de recours contentieux.

Date de convocation : 12 mars 2010

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Présent(es) : 28

Votants : 32

L'an deux mille dix, le jeudi dix-huit mars à dix huit heures trente.

Le conseil municipal, étant assemblé en session ordinaire, Salle du Foyer Municipal la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire.

Présents : MM. FERRARI, TOSCANO, Mme GUIGUET, M. HAVRE, M. HISSETTE, Mme PAILLARD, M. BODON, Mme GRILLET, M. DEUTSCH, M. SIMON, Mme CHEMERY, M. ALPHONSE, Mme BLANCHARD, M. DE MURCIA, M. SOLER, Mme DALICOUD, Mme ROY, M. ROZIERES, M. YAHIAOUI, Mme BRACHET, Mme ANSELME, M. NINFOSI, M. FARGE, Mme MOUNIER-TERROT, M. BOUKERSI, M. DITACROUTE, Mme SAPPÀ, M. CAMACHO

Excusé(es) ayant donné pouvoir : Mme MANGIONE à M. DEUTSCH, Mme CEREZA à Mme MOUNIER-TERROT, Mme RODRIGUEZ à M. BOUKERSI, M. ODOBEZ à M. TOSCANO

Absente : Mme PECH

Secrétaire de séance : Mme DALICOUD est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration : La Direction Générale - Le Directeur de Cabinet - Le Service Questure

Ordre du jour :

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Madame DALICLOUD est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ADOPTION DU PRECEDENT PROCÈS-VERBAL :

Deux procès-verbaux sont soumis à l'approbation du Conseil :

Le procès-verbal du 17 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal du 28 janvier 2010 est adopté à l'unanimité avec un additif (l'intervention de Madame GRILLET à la page 15 qui a été rajoutée à la suite de la prise de parole de Monsieur TOSCONO).

Hors séance du Conseil : Intervention d'une délégation de parents d'élèves et d'enseignants du Collège Moucherotte sur les projets de réformes du gouvernement en direction de l'Education Nationale et réponse de Madame GRILLET adjointe à l'Education.

Note du Service Questure : Les prises de paroles n'ont pu être jointes au PV validé. Elles seront insérées prochainement.

En soutien à Madame GRILLET, Monsieur FARGE suggère que le Conseil Municipal adresse un voeu auprès de l'Inspection Académique pour revoir la dotation horaire globale et montrer la solidarité de la Commune.

Monsieur le Maire est favorable à cette proposition. Un courrier au nom du Conseil Municipal sera adressé pour souligner le plein soutien de la Commune.

Ordre du jour :

délibération N°

RAPPORTEUR	NPPV = ne prend pas part au vote		Vote de la délibération
M. le Maire	1.	Conseil d'Administration du CCAS : fixation du nombre de délégués du Conseil Municipal (changement du nombre)	À la Majorité (27 voix pour) - 5 NPPV Pont de Claix voit plus loin + M FARGE
"	2.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS – changement	À la Majorité : 31 bulletins pour la liste dont 4 pouvoirs – 1 blanc
Mme PAILLARD	3.	Compte de gestion 2009 de Mme le Trésorier Payeur – budget Ville	Unanimité
"	4.	Compte de gestion 2009 de Mme le Trésorier Payeur – budget annexe « locaux aménagés »	Unanimité
"	5.	Compte de gestion 2009 de Mme le Trésorier Payeur – budget annexe « Régie de l'Eau »	Unanimité
"	6.	Compte de gestion 2009 de Mme le Trésorier Payeur – budget annexe « Régie de transports »	Unanimité
<p>Sous la présidence de Monsieur TOSCANO – 1er Maire-Adjoint (article 2121-14 du CGCT) : le Maire se retire au moment du vote</p>			
Mme PAILLARD	7.	Compte administratif 2009 – Budget Ville	À la Majorité (30 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE Un nouvel avenir pour PDC – 1 abstention (M FARGE) – le Maire s'est retiré
"	8.	Compte administratif 2009 - budget annexe « locaux aménagés »	Unanimité - Le Maire s'est retiré
"	9.	Compte administratif 2009 de Mme le Trésorier Payeur – budget annexe « Régie de l'eau »	Unanimité - Le Maire s'est retiré
"	10.	Compte administratif 2009 de Mme le Trésorier Payeur – budget annexe « Régie de transports »	Unanimité - Le Maire s'est retiré
<p>M. le Maire reprend la présidence</p>			
Mme PAILLARD	11.	Affectation des résultats 2009 – budget annexe « Régie de l'Eau »	Unanimité
"	12.	Vote du Budget Primitif 2010 – Budget annexe « Régie de l'Eau »	Unanimité
"	13.	Affectation des résultats 2009 – budget annexe « Régie de transports »	Unanimité
"	14.	Vote du Budget Primitif 2010 – Budget annexe « Régie de transports » avec reprise des résultats de l'exercice 2009	À la Majorité (31 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin + M FARGE – 1 abstention (M DITACROUTE pour un nouvel avenir pour PDC
"	15.	Budget annexe « locaux aménagés » - régularisation de l'actif - amortissements	À la Majorité (31 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin + M FARGE – 1 abstention (M DITACROUTE pour un nouvel avenir pour PDC

"	16.	Affectation des résultats 2009 – budget annexe «Locaux aménagés »	Unanimité
"	17.	Vote du Budget Primitif 2010 – Budget annexe « locaux aménagés » avec reprise des résultats de l'exercice 2009	À la Majorité (31 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin + M FARGE – 1 abstention (M DITACROUTE pour un nouvel avenir pour PDC
"	18.	Vote des taux d'imposition applicables en 2010 servant de base au calcul de l'impôt	Unanimité
"	19.	Affectation des résultats 2009 – budget Ville	À la Majorité (31 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin - M DITACROUTE pour un nouvel avenir pour PDC- 1 voix contre : M. FARGE
"	20.	Vote du Budget Primitif 2010 avec reprise des résultats de l'exercice 2009 Ville et affectation des enveloppes budgétaires des subventions	À la Majorité (30 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin – 1 voix contre M FARGE – une abstention DITACROUTE Un nouvel avenir pour PDC
M. BODON	21.	Fixation du prix de l'eau – année 2010	Unanimité
"	22.	Frais d'étalonnage des compteurs d'eau – année 2010	Unanimité
"	23.	Fixation des tarifs liés au fonctionnement de la Régie de l'Eau – année 2010	Unanimité
"	24.	Versement d'une prestation de service pour l'utilisation des véhicules de la Régie de Transports – Année 2010	Unanimité
"	25.	Versement d'une subvention à l'ADCT (Association pour le Développement des Transports en Commun, des voies cyclables et piétonnes dans la région grenobloise) – budget ville 2010	Unanimité
"	26.	Vente d'une villa du parc privé communal située 12, rue de la Liberté	Unanimité
"	27.	Vente de la villa située 12, Avenue de Verdun faisant partie du patrimoine privé communal	Unanimité
"	28.	Autorisation donnée au Maire pour déposer un dossier de déclaration préalable pour les travaux d'isolation au groupe scolaire Centre Mixte 1	Unanimité
"	29.	Signature de la convention entre la Ville et SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie au stade Villancourt	Unanimité
Mme GUIGUET	30.	Tarif pour la vente de disques de contrôle de stationnement – changement	Unanimité
M. le Maire	31.	Subvention à verser à l'Association des Anciens Maire et Adjoints du Département de l'Isère – budget ville 2010	Unanimité
"	32.	Evaluation de la politique tarifaire des services à la population	Unanimité

M. le Maire	33.	Suppressions et créations de poste :	À la Majorité (31 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour un nouvel avenir pour PDC – 1 ne prend pas part au vote : (M FARGE)
"	34.	Reliquat de la prime annuelle au personnel communal au titre de l'année 2009 et prime annuelle 2010	Unanimité
"	35.	Mise en place du dispositif « chèques Vacances » en faveur du personnel de la Ville et du CCAS – année 2010 – convention avec l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances)	Unanimité
"	36.	Versement d'une gratification à un stagiaire en charge d'une mission répondant à un besoin spécifique (service des marchés / achats / assistance juridique)	Unanimité
"	37.	Versement d'une gratification à un stagiaire en charge d'une mission répondant à un besoin spécifique (Direction générale Adjointe pour mission d'évaluation des politiques publiques)	Unanimité
"	38.	Convention Ville / CCAS / Amicale du Personnel Communal de la Ville de Pont de Claix pour la mise à disposition de locaux et moyens	Unanimité
Mme ROY	39.	Convention Ville / CNFPT de partenariat sur la formation d'intégration des agents en situation de handicap mental	Unanimité
"	40.	Convention avec l'Université Pierre Mendès France pour l'accueil d'étudiants en situation de handicap	Unanimité
M. NINFOSI	41.	Chantiers jeunes (vacances de Printemps et d'Eté 2010)	Unanimité
M. NINFOSI	42.	Autorisation donnée au Maire de signer la Convention Ville / Etat pour les opérations Ville Vie Vacances (VVV) – année 2010	Unanimité
"	43.	Subventions à verser aux associations de jeunes – budget Ville 2010	Unanimité
M. SIMON	44.	Subvention exceptionnelle à verser à l'Association N'TODEM pour projet humanitaire au Cameroun dans le cadre de la coopération décentralisée	Unanimité
M. HISSETTE	45.	Subvention à verser à l'Association Marianne – Budget Ville 2010	Unanimité
M. ROZIERES	46.	Subventions à verser aux associations patriotiques – budget Ville 2010	Unanimité
M. HAVRE	47.	Subventions à verser aux associations sociales – budget Ville 2010	Unanimité
Mme GRILLET	48.	Subventions à verser aux coopératives scolaires – budget Ville 2010	Unanimité
M. TOSCANO	49.	Subventions à verser aux Associations Sportives et Culturelles – budget Ville 2010	À la Majorité (31 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour un nouvel avenir pour PDC – 1 abstention : (M FARGE)

"	50.	Modalités d'exécution du contrat de délégation de service public Scop Amphithéâtre – révision des échéances de versement pour l'année 2010	Unanimité
M. TOSCANO	51.	Subvention exceptionnelle à verser à l'Association Children & Futur dans le cadre du projet No finish line pour les enfants défavorisés et souffrants	Unanimité
"	52.	Mise à disposition de la salle de musculation à titre gracieux aux Associations sportives Pontoises et tarification	À la Majorité (31 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin + M FARGE - 1 abstention DITACROUTE pour un nouvel avenir pour PDC
"	53.	Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) – Programme urbain intégré (PUI) programme d'actions 2010 - mises en oeuvre sur le territoire de la commune - Financement des actions et demandes de subventions	Unanimité
"	54.	Adhésion des Communes de St Martin de Clelles et Notre Dame de Vaulx au SIGREDA – avis de la Commune	Unanimité
M. DEUTSCH	55.	Tarif des repas pour l'accueil du salon des Collectionneurs organisé sur la Commune	Unanimité
"	56.	Programme tranche 2 des FISAC Marchés de détails et FISAC Pic Urban – Grenoble Alpes Métropole – engagement de la Commune	Unanimité
M. YAHIAOUI	57.	Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et l'exploitation des infrastructures et des services du réseau métropolitain du Sitpi - approbation de la convention constitutive -	Unanimité (31 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin + M DITACROUTE pour un nouvel avenir pour PDC – ne prend pas part au vote : M FARGE
	58.	Désignation du délégué de la Commune à la Commission d'Appel d'offre du groupement de commande constitué avec le Sitpi pour le marché « fourniture et l'exploitation des infrastructures et des services du réseau métropolitain du Sitpi »	À la Majorité (30 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin – 1 abstention : M DITACROUTE pour un nouvel avenir pour PDC – ne prend pas part au vote : M FARGE
M. SOLER	59.	Convention de participation financière pour l'entretien des espaces extérieurs et des jeux appartenant à la Société Dauphinoise de l'Habitat, à l'OPAC 38 sur les quartiers des îles de mars, Olympiades et Jean Moulin pour la période du 01 mars 2010 au 31 décembre 2010	Unanimité
Mme BRACHET	60.	Voeu du Conseil Municipal pour appeler le Gouvernement à exclure la petite enfance du champ d'application de la directive européenne « service »	À la Majorité (31 voix pour) - la majorité - Pont de Claix voit plus loin M FARGE 1 ne prend pas part au vote : M DITACROUTE pour un nouvel avenir pour PDC
	61.	Création d'un comité d'usagers pour le Centre Aquatique Flottibulle	Unanimité
	-	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	
	-	Point(s) divers - néant	
	-	Question(s) orale(s) - néant	

ORDRE DU JOUR :

Délibération N°

ADMINISTRATION GENERALE – ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 1 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : FIXATION DU NOMBRE DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL (CHANGEMENT DU NOMBRE)

En application du Décret N° 2000 / 6 du 4 Janvier 2000, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dans la limite maximum de huit membres élus en son sein et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

La Municipalité ayant la volonté de passer à 8 membres élus par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par lui-même, il convient de fixer le nombre d'Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale à 16 MEMBRES.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- *voix pour* : **32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)**
- *voix contre* : **00**
- *abstentions* : **00**
- *ne prend pas part au vote* : **00**

DELIBERATION N° 2 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS - CHANGEMENT

Compte tenu de la délibération précédente, il convient de procéder à l'élection des 8 Délégués du Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Ce qui donne calculs faits, 7 postes pour la majorité et 1 poste pour la Liste « Pont de Claix voit plus loin »

Liste de candidats proposés par la majorité – liste « Pont de Claix une ville à vivre » (6 postes)

- Hervé HAVRE
- Nathalie ROY
- Peggy ANSELME
- Guillaîne MANGIONE
- David HISSETTE
- Corinne GRILLET
- Delphine CHEMERY

Candidat proposé par le Groupe « Pont de Claix voit plus loin » Madame Nadine MOUNIER.

Le Conseil Municipal a ensuite procédé au vote à Bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	32
A déduire : bulletins litigieux	00
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	32
Majorité absolue	16
Bulletin blanc	01
Liste proposée	31

La liste présentée ayant rassemblé 31 voix, les DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL SONT donc :

- Hervé HAVRE
- Nathalie ROY
- Peggy ANSELME
- Guillaîne MANGIONE
- David HISSETTE
- Corinne GRILLET
- Delphine CHERMERY
- Nadine MOUNIER

FINANCES

Rapporteur : Madame PAILLARD – Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 3 : COMPTE DE GESTION 2009 DE MME LE TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET VILLE

Après présentation des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 ainsi que des décisions modificatives qui s'y rattachent, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion dressé par la Trésorière Payeur conforme au compte administratif de la Ville pour ce qui concerne les écritures de l'exercice en cours.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- *voix pour* : **32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)**
- *voix contre* : **00**
- *abstentions* : **00**
- *ne prend pas part au vote* : **00**

DELIBERATION N° 4 : COMPTE DE GESTION 2009 DE MME LE TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS »

Il en est de même pour le compte de gestion 2009 du budget annexe « locaux aménagés » dressé par la Trésorière Payeur conforme.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- *voix pour* : **32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)**
- *voix contre* : **00**
- *abstentions* : **00**
- *ne prend pas part au vote* : **00**

DELIBERATION N° 5 : COMPTE DE GESTION 2009 DE MME LE TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »

Il en est de même pour le compte de gestion 2009 du budget annexe « Régie de Transport» dressé par la Trésorière Payeur conforme.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- voix contre : 00
- abstentions : 00
- ne prend pas part au vote : 00

DELIBERATION N° 6 : COMPTE DE GESTION 2009 DE MME LE TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Il en est de même pour le compte de gestion 2009 du budget annexe « Régie de Transport» dressé par la Trésorière Payeur conforme.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- voix contre : 00
- abstentions : 00
- ne prend pas part au vote : 00

Le Conseil Municipal passe ensuite au vote des Comptes Administratifs sous la présidence de Monsieur TOSCANO, Premier Maire-Adjoint (article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

DELIBERATION N° 7 : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET VILLE

Il s'agit de procéder au vote du Compte Administratif 2009 (comptabilité M 14) de la Ville conforme au Compte de Gestion du Trésorier Payeur tel qu'arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	24 442 952,60	24 442 952,60
TOTAL REALISE	24 476 768,91	24 410 442,85
	SOLDE D'EXECUTION (A)	- 66 326,06
	REPRISE RESULTAT 2008 (B)	805 852,61
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	739 526,55
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	13 514 058,79	13 514 058,79
TOTAL REALISE	9 794 175,80	10 153 145,33

	SOLDE D'EXECUTION	358 969,53
	REPRISE RESULTAT 2008 (B)	926 035,78
	RESULTAT DE CLOTURE INV	1 285 005,31
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	2 024 531,86
REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL DES RESTES A REALISER	1 849 218,16	204 008,15
	SOLDE DES REPORTS (II)	- 1 645 210,01
	RESULTAT CUMULE (I)+(II)	379 321,85

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à la majorité :

- voix pour : 30 (la Majorité + Pont de Claix voit plus loin + Un Avenir pour Pont de Claix)
- voix contre : 00
- abstentions : 01 (M. Farge)
- ne prend pas part au vote : 01 (Le Maire s'est retiré. Il n'a pas pris part à la délibération)

Monsieur FARGE explique son abstention conforme au vote du budget primitif 2009. Il précise que pour la première fois, le compte administratif de la commune fait apparaître un déficit en section de fonctionnement ce qui prouve les difficultés de la commune à boucler l'année 2009. Le résultat du compte administratif 2009 est l'état réel du budget.

DELIBERATION N° 8 : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS »

Idem pour le Compte Administratif 2009 du budget annexe « Locaux aménagés » comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	259 644,31	259 644,31
TOTAL REALISE	704,83	33 055,70
	SOLDE D'EXECUTION (A)	32 350,87
	REPRISE RESULTAT 2008 (B)	228 844,31
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	261 195,18
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	254 644,31	254 644,31
TOTAL REALISE	0,00	0,00
	SOLDE D'EXECUTION	0,00
	REPRISE RESULTAT 2008 (B)	-129 776 89
	RESULTAT DE CLOTURE INV	-129 776,89
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	131 418,29

REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL DES RESTES A REALISER	néant	néant
	SOLDE DES REPORTS (II)	0,00
	RESULTAT CUMULE (I)+(II)	131 418,29

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : **31 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)**
- voix contre : **00**
- abstentions : **00**
- ne prend pas part au vote : **01 (Le Maire s'est retiré. Il n'a pas pris part à la délibération)**

DELIBERATION N° 9 : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE MME LE TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU»

Idem pour le compte administratif 2009 du budget annexe « Régie de Transports » comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	1 748 177,58	1 748 177,58
TOTAL REALISE	1 490 460,15	1 695 183,11
	SOLDE D'EXECUTION (A)	204 722,96
	REPRISE RESULTAT 2008 (B)	35 848,26
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	240 571,22
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	559 873,96	559 873,96
TOTAL REALISE	91 981,55	292 344,70
	SOLDE D'EXECUTION	200 363,15
	REPRISE RESULTAT 2008 (B)	137 209,29
	RESULTAT DE CLOTURE INV	337 572,44
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	578 143,66
REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL DES RESTES A REALISER	225 221,10	
	SOLDE DES REPORTS (II)	- 225 221,10
	RESULTAT CUMULE (I)+(II)	352922,56

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : 31 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)
- voix contre : 00
- abstentions : 00
- ne prend pas part au vote : 01 (Le Maire s'est retiré. Il n'a pas pris part à la délibération)

DELIBERATION N° 10 : COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE MME LE TRÉSORIER PAYEUR – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Idem pour le compte administratif 2009 du budget annexe « Régie de Transports » comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	132 434,39	132 434,39
TOTAL REALISE	128 664,60	127 643,73
	SOLDE D'EXECUTION (A)	-1 020,87
	REPRISE RESULTAT 2008 (B)	2 567,39
	RESULTAT DE CLOTURE FONCT	1 546,52
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL PREVU	68 416,12	68 416,12
TOTAL REALISE	8 484,12	12 457,38
	SOLDE D'EXECUTION	3 973,26
	REPRISE RESULTAT 2008 (B)	55 958,74
	RESULTAT DE CLOTURE INV	59 932,00
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE (I)	61 478,52
REPORTS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Dépense	Recette
TOTAL DES RESTES A REALISER	néant	néant
	SOLDE DES REPORTS (II)	
	RESULTAT CUMULE (I)+(II)	61 478,52

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : 31 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)
- voix contre : 00
- abstentions : 00
- ne prend pas part au vote : 01 (Le Maire s'est retiré. Il n'a pas pris part à la délibération)

Monsieur le Maire reprend la présidence.

DELIBERATION N° 11 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU »

Après rapprochement du compte administratif de l'exercice 2009 avec le compte de gestion émis par Madame la trésorière de la collectivité, il est constaté, au titre de l'exercice 2009 après traitement du rattachement des charges et des produits un excédent de fonctionnement cumulé de 240 571,22 €.

et, après traitement des reports un résultat d'investissement de 337 572,44 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2009 comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article 002, « excédent 2009 reporté à hauteur de » : 0,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article 001, « excédent 2009 reporté » : 337 572,44 €

Article 1068, « affectation en réserves » : 240 571,22 €

Ces résultats seront repris pour le vote du Budget primitif 2010.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : 32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)
- voix contre : 00
- abstentions : 00
- ne prend pas part au vote : 00

DELIBERATION N° 12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE L'EAU » AVEC REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2009

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget annexe de la régie de l'Eau 2010 selon les montants suivants :

Budget Annexe Eau (M49)

		Nouveaux crédits	Reprise résultats 2009 et affectation		TOTAL BP
Chapitre					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
011	Charges à caractère général	1 185 782,00	0,00	0,00	1 185 782,00
012	Charges de personnel	143 440,00	0,00	0,00	143 440,00
014	Atténuations de produits	172 480,00	0,00	0,00	172 480,00
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
66	Charges financières	7 862,00	0,00	0,00	7 862,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
	Total opérations réelles	1 521 564,00	0,00	0,00	1 521 564,00
042	Opérations d'ordre	94 387,00	0,00	0,00	94 387,00
	Total opérations d'ordre	94 387,00	0,00	0,00	94 387,00
023	Virement à la section d'investissement	105 378,00	0	0,00	105 378,00
	Total Dépenses Fonctionnement	1 721 329,00	0	0,00	1 721 329,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES					
70	Produits des services	1 708 526,00	0,00	0,00	1 708 526,00
75	Autres produits de gestion courante	10 110,00	0,00	0,00	10 110,00
	Total opérations réelles	1 718 636,00	0,00	0,00	1 718 636,00
042	Opérations d'ordre	2 693,00	0,00	0,00	2 693,00
	Total opérations d'ordre	2 693,00	0,00	0,00	2 693,00
	Total Recettes Fonctionnement	1 721 329,00	0	0,00	1 721 329,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
		Nouveaux crédits	Reprise résultats 2009 et affectation	reports	TOTAL BP
16	Remboursement des emprunts	15 519,00			15 519,00
21	Immobilisations corporelles	112 000,00		6 536,20	118 536,20
23	Immobilisations en cours	422 475,56		218 684,90	641 160,46
	Total opérations réelles	549 994,56	0,00	225 221,10	775 215,66
040	Opérations d'ordre	2 693,00	0,00	0,00	2 693,00
	Total opérations d'ordre	2 693,00	0,00	0,00	2 693,00
	Total Dépenses Investissement	552 687,56	0,00	225 221,10	777 908,66
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
10	Réserves (dont 1068 affectation)		240 571,22		240 571,22
	Total opérations réel		240 571,22		240 571,22
040	Opérations d'ordre	94 387,00			94 387,00
	Total opérations d'ordre	94 387,00			94 387,00
001	Résultat reporté		337 572,44		337 572,44
021	Virement de la section de fonctionnement	105 378,00			105 378,00
	Total Recettes Investissement	199 765,00	578 143,66		777 908,66

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : **32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)**
- voix contre : **00**
- abstentions : **00**
- ne prend pas part au vote : **00**

DELIBERATION N° 13 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS »

Après rapprochement du compte administratif de l'exercice 2009 avec le compte de gestion émis par Madame la trésorière de la collectivité, il est constaté au titre de l'exercice 2009 après traitement du rattachements des charges et des produits un excédent de fonctionnement cumulé de 1 546,52 €.

et, après traitement des reports un résultat d'investissement de 59 932,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2009 comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article 002, « excédent 2009 reporté à hauteur de » : 1 546,52 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article 001, « excédent 2009 reporté » : 59 932,00 €

Ces résultats seront repris pour le vote du Budget primitif 2010.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : 32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)
- voix contre : 00
- abstentions : 00
- ne prend pas part au vote : 00

DELIBERATION N° 14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE « RÉGIE DE TRANSPORTS » AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget annexe de la régie de transports 2010 selon les montants suivants :

		Nouveaux crédits	Reprise résultats 2009 et affectation		TOTAL BP
Chapitre					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
011	Charges à caractère général	18 314,52			18 314,52
012	Charges de personnel	85 080,00			85 080,00
66	Charges financières	1 774,00			1 774,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00			2 000,00
	Total opérations réelles	107 168,52			107 168,52
042	Opérations d'ordre	12 121,00			12 121,00
	Total opérations d'ordre	12 121,00			12 121,00
	Total Dépenses Fonctionnement	119 289,52			119 289,52
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES					
70	Produits des services	43 723,00			43 723,00
74	Dotations, subventions et participations	74 020,00			74 020,00
	Total opérations réelles	117 743,00			117 743,00
002	Résultat reporté		1 546,52		1 546,52
	Total Recettes Fonctionnement	117 743,00	1 546,52		119 289,52

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
		Nouveaux crédits	Reprise résultats 2009 et affectation	reports	TOTAL BP
16	Remboursement des emprunts	8 767,00			8 767,00
21	Immobilisations corporelles	63 286,00			63 286,00
	Total opérations réelles	72 053,00			72 053,00
	Total Dépenses Investissement	72 053,00			72 053,00
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
040	Opérations d'ordre	12 121,00			12 121,00
	Total opérations d'ordre	12 121,00			12 121,00
001	Résultat reporté		59 932,00		59 932,00
	Total Recettes Investissement	12 121,00	59 932,00		72 053,00

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à la majorité :

- **voix pour :** 31 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté moins 1 abstention*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 01 (*M. Ditacroute pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix*)
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 15 : BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS » - REGULARISATION DE L'ACTIF – AMORTISSEMENTS

Le rapprochement du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « locaux aménagés » a fait apparaître la nécessité de régulariser l'actif (situation du patrimoine) en mettant à jour les comptes d'amortissement en recettes et en dépenses sur plusieurs exercices.

En accord avec Mme la Trésorière principale de Vif, l'ensemble des opérations peut être régularisée comptablement sur le seul exercice 2010, par l'inscription au Budget primitif des montants correspondants au total de ces écritures.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de mettre à jour la situation de l'actif du budget annexe des locaux aménagés par l'inscription au Budget primitif 2010 de

- 78 000 € aux chapitres 68 et 28 (pour l'amortissement des dépenses)
- 14 000 € aux chapitres 77 et 13 (pour l'amortissement des recettes)

Il est rappelé au Conseil que ces écritures d'ordre n'affectent pas l'équilibre réel du budget.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à la majorité :

- **voix pour :** 31 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté moins 1 abstention*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 01 (*M. Ditacroute pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix°*)
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 16 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS »

Après rapprochement du compte administratif de l'exercice 2009 avec le compte de gestion émis par Madame la trésorière de la collectivité, il est constaté au titre de l'exercice 2009 un excédent de fonctionnement cumulé de 261 195,18 €. et un résultat d'investissement cumulé de – 129 776,89 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat 2009 comme suite :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Article 002, « excédent 2009 reporté à hauteur de » : 81 418,29 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 001, « déficit 2009 reporté » : 129 776,89 €

Article 1068, « affectation en réserves » : 179 776,89 €

Ces résultats seront repris pour le vote du Budget primitif 2010.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à la majorité :

- voix pour : 31 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté moins 1 abstention)
- voix contre : 00
- abstentions : 01 (M. Ditacroute pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)
- ne prend pas part au vote : 00

DELIBERATION N° 17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ANNEXE « LOCAUX AMÉNAGÉS »

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget annexe Locaux Aménagés 2010 comme suit :

		Nouveaux crédits	Reprise résultats 2009 et affectation		TOTAL BP
Chapitre					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
011	Charges à caractère général	5 000,00			5 000,00
	Total opérations réelles	5 000,00			5 000,00
042	Opérations d'ordre	78 000,00			78 000,00
	Total opérations d'ordre	78 000,00			78 000,00
023	Virement à la section d'investissement	46 851,29			46 851,29
	Total Dépenses Fonctionnement	129 851,29			129 851,29
70	Produits des services	34 270,00			34 270,00
	Total opérations réelles	34 270,00			34 270,00
042	Opérations d'ordre	14 163,00			14 163,00
	Total opérations d'ordre	14 163,00			14 163,00
002	Résultat reporté		81 418,29		81 418,29
	Total Recettes Fonctionnement	48 433,00	81 418,29		129 851,29

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
		Nouveaux crédits	Reprise résultats 2009 et affectation	reports	TOTAL BP
21	Immobilisations corporelles	80 688,29			80 688,29
23	Immobilisations en cours	80 000,00			80 000,00
	Total opérations réelles	160 688,29			160 688,29
040	Opérations d'ordre	14 163,00			14 163,00
	Total opérations d'ordre	14 163,00			14 163,00
001	Résultat reporté		129 776,89		129 776,89
	Total Dépenses Investissement	174 851,29	129 776,89		304 628,18
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
10	Réserves (dont 1068 affectation)		179 776,89		179 776,89
	Total opérations réelles		179 776,89		179 776,89
040	Opérations d'ordre	78 000,00			78 000,00
	Total opérations d'ordre	78 000,00			78 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	46 851,29			46 851,29
	Total Recettes Investissement	124 851,29	179 776 89		304 628,18

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** **32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)**
- **voix contre :** **00**
- **abstentions :** **00**
- **ne prend pas part au vote :** **00**

DELIBERATION N° 18 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2010 SERVANT DE BASE AU CALCUL DE L'IMPÔT

Lors du Débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil municipal le 28 janvier 2010, il a été rappelé que les contributions fiscales des entreprises au fonctionnement des collectivités se voient profondément réformées par la loi de finances 2010. La ressource de la ville connaît par voie de conséquence un ralentissement de son dynamisme avec notamment une stagnation des reversements intercommunaux.

Mais par ailleurs, la crise économique de 2009 a touché de nombreux ménages, en particulier à Pont de Claix, rendant plus que jamais nécessaire le fonctionnement d'un service public de qualité et accessible à tous dans notre commune. C'est donc avec un effort de gestion tout particulier s'appuyant sur une importante réorganisation interne que le projet de Budget primitif a été élaboré afin de maintenir et consolider le service public sans augmenter la fiscalité des ménages en 2010.

Sur la base de ces orientations, il est proposé au Conseil municipal de maintenir en 2010 les taux d'imposition locale à leur niveau de 2009.

Rappel de l'évolution des taux d'imposition depuis 2005 :

	2005	2006	2007	2008	2009
TH	11,00%	11%	11%	11%	11%
TFPB	30,30%	30,45%%	30,60%	30,75%	30,75%
TFPNB	56,00%	56%	56%	56%	56%

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition suivants pour 2010 :

- taxe d'habitation (TH) 11 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 30,75 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 56 %

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté moins 1 abstention*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 19 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009 – BUDGET VILLE

Après rapprochement du compte administratif de l'exercice 2009 avec le compte de gestion émis par Madame la trésorière de la collectivité.

Il est constaté, au titre de l'exercice 2009 après traitement du rattachements des charges et des produits un excédent de fonctionnement cumulé de 739 526,55€.
et, après traitement des reports un résultat d'investissement de 1 285 005,31€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2009 comme suit .:

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article 002, « excédent 2009 reporté à hauteur de 639 526,55 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Article 001, « excédent 2009 reporté » : 1 285 005,31 €

Article 1068, « affectation en réserves » : 100 000 €

Ces résultats seront repris pour le vote du Budget primitif 2010.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à la majorité :

- **voix pour :** 31 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté moins 1 contre*)
- **voix contre :** 01 (*M. Farge*)
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 20 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 AVEC REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2009 VILLE ET AFFECTATION DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES DES SUBVENTIONS

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote du Budget Primitif 2010 Ville

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

au niveau du chapitre pour le section d'investissement

et d'affecter des enveloppes budgétaires pour les subventions et contingents comme suit :

		Nouveaux crédits	Reprise résultats 2009 et affectation	reports	TOTAL BP
Chapitre					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
011	Charges à caractère général	4 632 887,55	0,00	0,00	4 632 887,55
012	Charges de personnel	14 654 000,00	0,00	0,00	14 654 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 525 164,00	0,00	0,00	4 525 164,00
66	Charges financières	625 665,00	0,00	0,00	625 665,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
68	Dot. aux amortissements et prov	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
	Total opérations réelles	24 465 716,55	0,00	0,00	24 465 716,55
042	Opérations d'ordre	728 120,00	0,00	0,00	728 120,00
	Total opérations d'ordre	728 120,00	0,00	0,00	728 120,00
023	Virement à la section d'investissement	55 660,00	0,00	0,00	55 660,00
	Total Dépenses Fonctionnement	25 249 496,55	0	0,00	25 249 496,55
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES					
013	Atténuations de charges	174 000,00	0,00	0,00	174 00,00
70	Produits des services	1 314 717,00	0,00	0,00	1 314 717,00
73	Impôts et taxes	17 371 510,00	0,00	0,00	17 371 510,00
74	Dotations, subventions	4 286 934,00	0,00	0,00	4 286 934,00
75	Autres produits de gestion courante	1 310 734,00	0,00	0,00	1 310 734,00
76	Produits financiers	75,00	0,00	0,00	75,00
77	Produits exceptionnels	52 000,00	0,00	0,00	52 000,00
	Total opérations réelles	24 509 970,00	0,00	0,00	24 509 970,00
042	Opérations d'ordre	100 000,00	0,00	0,00	100 00,00
	Total opérations d'ordre	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
002	Résultat reporté	0,00	639 526,55	0,00	639 526,55
	Total Recettes Fonctionnement	24 609 970,00	639 526,55	0,00	25 249 496,55

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
		Nouveaux crédits	Reprise résultats 2009 et affectation	reports	TOTAL BP
16	Remboursement des emprunts	1 533 000,00	0,00	0,00	1 533 000,00
20	Immobilisations incorporelles	409 600,00	0,00	124 647,35	534 247,35
21	Immobilisations corporelle	1 380 567,00	0,00	838 664,45	2 219 231,45
23	Immobilisations en cours	1 170 000,00	0,00	885 906,36	2 055 906,36
27		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
	Dont Opération votée 11		0,00	94 142,53	
	Total opérations réelles	4 494 667,00	0,00	1 849 218,16	6 343 885,16
040	Opérations d'ordre	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	100 000,00
	Total Dépenses Investissement	4 594 667,00	0,00	1 849 218,16	6 443 885,16
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
10	dotations	674 000,00	0,00	0,00	674 000,00
	1068 affectation	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
13	Subventions	784 948,00	0,00	204 008,15	988 956,15
16	Emprunts	1 266 393,70	0,00	0,00	1 266 393,70
024		1 345 750,00	0,00	0,00	1 345 750,00
	Total opérations réelles	4 071 091,70	100 000,00	204 008,15	4 375 099,85
040	Opérations d'ordre	728 120,00	0,00	0,00	728 120,00
	Total opérations d'ordre	728 120,00	0,00	0,00	728 120,00
001	Résultat reporté	0,00	1285 005,31	0,00	1 285 005,31
021	Virement de la section de fonctionnement	55 660,00	0,00	0,00	55 660,00
	Total Recettes Investissement	4 854 871,70	1 385 005,31	204 008,15	6 443 885,16

Enveloppes budgétaires pour les subventions et contingents comme suit :

CCAS	1 594 938 €
Mission Locale	78 710 €
Contingent Aide sociale	93 500 €
Centre mutualiste santé	16 000 €
SIASCAV	350 €
Subventions de fonctionnement aux associations	1 538 257 €
CCES	471 728 €
Commission syndicale moulins de Villancourt	59 000 €
SIM Jean Wiener	518 800 €

SCOP Amphithéâtre	297 023 €
SYRLISAG	20 119 €
Autres contributions obligatoires	6 600 €
Contributions autres établissement publics locaux	2 800 €
SITPI	188 530 €
SIROCCO	4680 €
SIGREDA	21 150€
Association Syndicale Drac-Isère	420 €
Contributions politique habitat - Opérations OPAH	145 420 €
SYMBHI	17 000€
REGIE DE TRANSPORT	72 520 €

Les modalités d'attribution des subventions sont et seront réglées par des délibérations distinctes.

Observations des Groupes Politiques :

Avant de passer la parole à Madame PAILLARD pour une présentation détaillée, Monsieur le Maire tient à remercier au nom du Conseil Municipal les services municipaux mobilisés pour cette préparation et notamment le service financier. En effet, il a été demandé aux services de faire preuve de rigueur et d'économie. Des choix ont été faits, d'autres non prioritaires reportés. Monsieur le Maire revient sur la situation économique, sociale et financière. La Commune est touchée par la crise, des entreprises ont fermé dans l'agglomération. Il réaffirme son soutien aux familles touchées par la précarité. Il faut d'autant plus réaffirmer la présence du service public et le défendre. Le service public représente le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Ce budget 2010 est tourné vers le quotidien et prépare l'avenir.

Son vote a été repoussé au mois de mars dans l'attente de la Loi de finances et d'éléments plus précis sur la réforme de la taxe professionnelle. C'est la préoccupation de la plupart des communes de l'agglomération.

Les objectifs du budget primitif sont claires :

- diminuer les dépenses de fonctionnement
- diminuer le budget des ressources humaines sans nuire à la lutte contre la précarité et avec des créations d'emplois sèches
- diminuer les charges globales et la masse salariale sans réduire l'emploi public mais en créant des postes
- Avoir une politique tournée autour du social, du sport, de la petite enfance, la culture
- assurer la vie quotidienne.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame PAILLARD, élue aux finances qui présente le budget.

1- Le fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement :

Nous l'avons expliqué au Débat d'Orientations Budgétaires, les perspectives sont difficiles :

- remplacement du dynamisme de la taxe professionnelle par une stagnation des dotations de l'Etat,
- crise économique qui annihile le dynamisme des taxes locales (TH, et TFB) par un recul de la prévision des droits de mutation due au ralentissement du secteur immobilier, les produits de l'impôt pour la ville sont portés à 17,37M€, contre une prévision ajustée en 2009 de 17.41M€.

Parallèlement à cela, l'Etat a annoncé un maintien de la dotation globale de fonctionnement.

Sur les ressources propres en fonctionnement (chapitre 70), compte tenu des faibles ressources de la population, la ville a maintenu un niveau bas de tarification de ses services et une politique de tarification différenciée liée au niveau de ressources et à la situation familiale. L'essentiel de la ressource provient donc du produit de la location, notamment de l'ancienne et nouvelle gendarmerie. Nous y reviendrons lors de la présentation de la charge financière de la ville.

Sur les autres ressources, notons que les subventions publiques sont stables (chapitre 74), puisque les subventions conseil général et CAF versées dans le cadre de la petite enfance l'étaient auparavant au CCAS de la ville.

Pour les catégories de recettes qui concernent la commune de Pont de Claix :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) évoluera de 0.6%
- la dotation de solidarité urbaine est maintenue à son niveau de 2009
- les compensations de TP résultant des réformes antérieures diminueront de 8.4 % (le total des allocations compensatrices avait déjà diminué de 24.5% entre 2008 et 2009)

Les dépenses en fonctionnement :

Monsieur le maire a eu l'occasion de dire à quel point les efforts de rigueur dans la méthode de construction du budget 2010 ont été amplifiés.

Cela se traduit assez simplement :

Sur les dépenses de fonctionnement courant (chapitre 011 Charges à caractère général), celles ci sont en diminution de près de 10%. Il s'agit des charges de viabilisation, de fluides, de consommables etc., tous ces postes qui donneront lieu à un suivi rigoureux de la consommation budgétaire. Il s'agit de donner les marges d'action nécessaires pour porter les actions auprès de la population.

S'agissant des dépenses ressources humaines, il faut avoir à l'esprit que les charges salariales de la petite enfance, de la maison de l'habitant et de la maison de l'emploi, représentent 1.8M€, qui étaient auparavant pris en charge par le CCAS et n'apparaissent pas dans le réalisé 2009.

La ville prenant dorénavant en charge ces payes, si nous les soustrayons de la prévision actuelle pour 2010, nous arrivons à une charge salariale de 12.8M€, contre 13.09M€ réalisés en 2009. Cela veut dire une diminution nette de plus de 200 000€. Parallèlement à cela, la ville pourra créer des postes (à la police municipale, un développeur web, un poste à l'accueil de Flottibulle, une augmentation de quotité de 50% à la petite enfance, 3 messagers de la ville, 3 postes au CCAS à l'accueil, au Fil...

Pour en arriver là, il a fallu travailler sur la structuration de la charge salariale : 1M€ nets sont versés tous les ans au titre des vacations et 1M€ au titre des prises en charge des non titulaires sur emplois permanents. En travaillant sur les emplois du temps, sur les répartitions des personnels, il est possible de réduire la part des vacations administratives de 40% nets, soit 500 000€ au total. De même, les heures supplémentaires sont réduites par le même truchement de 200 000€. Au total, ce sont bien 700 000€ que l'on peut réduire sur la masse personnels, tout en assurant la création de presque 10 postes dans la ville.

Les charges transférées (chapitre 65) représentent les délégations de crédit consenties aux Délégations de Service public (celles du CCES et de l'Amphithéâtre arrivant à leur terme le 31/08), ainsi que les contributions au CCAS et aux syndicats intercommunaux. Ces charges transférées apparaissent en diminution pour 2 raisons : la MJC a été reprise en gestion en 2009 et n'apparaît plus sur ce chapitre, et les transferts de la petite enfance, maison de l'habitant et de l'emploi ont entraîné une diminution de la dotation au CCAS.

2- la section d'investissement :

S'agissant de la section d'investissement, tout d'abord le **financement** :

La ressource propre en investissement comprend :

La dotation aux amortissements pour plus de 728K€, et sur le chapitre 10 : FCTVA+TLE 774 000 €

S'agissant des dépenses obligatoires :

L'amortissement de la dette représente à lui seul 1 524 055 €

La ressource propre de la section d'investissement couvre à peine (92%) le remboursement de la dette (1 533 000€) . Il conviendra donc de compléter cette couverture par un autofinancement à dégager de la section de fonctionnement : cette capacité d'autofinancement (CAF) sera figée à un peu plus de 100K€ pour 2 raisons :

- la CAF sera proportionnelle au volume prévisionnel d'investissement de l'année. En effet, à partir du moment où la politique d'acquisition patrimoniale est moins forte en 2010 qu'en 2009 , il n'est pas nécessaire d'abonder à même hauteur la CAF cette année.
- Les conditions d'emprunt étant en 2010 encore très favorables (des taux d'intérêt très bas jusqu'en novembre au plus tôt), un recours à l'emprunt de 1.2M€, comme nous vous le proposons cette année, fait que la dette restera encore à un niveau très soutenable.

Nous présenterons les caractéristiques de la dette plus tard.

Enfin, le financement des dépenses d'investissement (y compris dépenses courantes nécessaires au maintien en état du patrimoine immobilier et de la voirie) devra être couvert par :

- le produit des cessions (prévision 1 345 750 € pour 4 villas et un terrain) sous réserve de leur réalisation dans l'exercice 2010

- une part d'autofinancement à dégager de la section de fonctionnement

- le recours à l'emprunt

ainsi que des financements extérieurs sur les opérations éligibles (subventions).

Répartition analytique des charges :

Les charges d'administration générale ne font pas nécessairement l'objet d'un retraitement comptable, autrement dit, nous nous attacherons à l'analyse des charges directes. Celles-ci sont d'ailleurs globales, c'est à dire qu'elles intègrent la répartition des charges de personnels, de fonctionnement et d'investissement, le tout pour un montant total de 28.849M€.

Ces charges directes font apparaître une constante : l'effort en direction des politiques de solidarité est constant, plus de 7% de ce total. En augmentation relative : la culture. Nous considérons que la culture doit être maintenue, et même renforcée en temps de crise.

Plus du quart du budget est consacré à notre jeunesse : éducation, actions vers les jeunes, petite enfance, sont des axes prioritaires de cette proposition de budget 2010.

L'investissement est toujours orienté vers le développement durable : 13.4% du total budgétaire.

Madame PAILLARD propose maintenant, à travers la présentation des politiques sectorielles, de rentrer au cœur des projets.

Monsieur le Maire passe la parole aux élus dans leur domaine de compétence pour une présentation des actions 2010.

Intervention de Monsieur TOSCANO, Maire-Adjoint à la Culture et au Sport.

La culture :

Monsieur TOSCANO présente les grands projets culturels retenus pour l'année 2010 :

- les journées du patrimoine
- la fête de la musique et des cultures urbaines
- les arts plastiques
- les sorties culturelles
- le cinéma sous les étoiles
- les expositions aux Moulins de Villancourt
- Solstice
- Objectif Lire
- les animations à la bibliothèque autour des lectures publiques
- le patrimoine polaire.

La municipalité poursuit son effort en direction de l'Amphithéâtre et du SIM Jean Wiener. Elle réaffirme que la culture doit avoir une place importante car elle permet :

- de s'ouvrir aux autres
- de s'émanciper donc d'être libre
- de maintenir le lien social.

Ainsi, le budget 2010 s'annonce avec une augmentation de près de 9 % de projets culturels. Certains sont une continuité de projets antérieurs, mais d'autres sont nouveaux comme la médiation scientifique.

S'agissant du **Sport**, les actions retenues pour 2010 sont :

- le développement d'une politique sport / santé
- Euréka
- le grand prix cycliste
- les 24 h pétanque
- la cérémonie de récompense des sportifs de l'année.

La Municipalité entend poursuivre son aide aux clubs sportifs, un référent « sport » a été recruté pour mener à bien ce travail : aider à la création, leur permettre d'aller à la rencontre des pontois, les aider à monter les dossiers de demande de subvention afin d'avoir des aides plus importantes auprès des autres partenaires.

La Municipalité souhaite accueillir à nouveau des équipes nationales.

Intervention de Monsieur ROZIERES, Conseiller Municipal Délégué à la Vie Associative

qui présente les actions 2010 et notamment :

- le Forum des Associations avec une soirée de clôture : il se déroulera en septembre 2010 (manège, écran géant, bourse au sport portée par l'OMS et repas dansant en clôture)
- les formations aux dirigeants d'associations autour de par exemple : le dopage, les assurances, l'encadrement des mineurs, les secours.

Monsieur le Maire souligne l'affaiblissement du tissu associatif. Les associations sont inquiètes pour l'avenir car elles ne pourront plus être soutenues comme elles l'étaient. La culture en est également victime alors qu'elle est essentielle, comme l'a expliqué Monsieur TOSCANO.

Intervention de Madame GRILLET, Maire-Adjointe à l'Education

Note du Service Questure : son intervention n'a pu être jointe au PV validé. Elle sera insérée prochainement.

Les principales actions pour 2010 sont notamment :

- les actions dans le cadre du dispositif de réussite éducative
- l'organisation des Assises Locales de l'Education
- la restauration

Intervention de BRACHET, conseillère municipale déléguée à la petite enfance attendue

Note du Service Questure : son intervention n'a pu être jointe au PV validé. Elle sera insérée prochainement.

Les actions 2010 sont tournées notamment vers :

- Dépann'familles
- le projet culturel en direction de la petite enfance
- le 100 % bio.

Intervention de Monsieur NINFOSI, Conseiller Municipal Délégué à la Jeunesse.

Principales actions 2010 :

- Bourse aux projets
- Chantiers jeunes
- Départs autonomes en vacances
- Séjours jeunes
- Sortie jeunesse

« A un moment où de nombreux jeunes s'interrogent sur leur avenir , Jacqueline PAILLARD l'a mentionnée en préambule, le budget 2010 attache une importance particulière à la jeunesse. Ce soir est un moment important pour la jeunesse pontoise. En effet, c'est le premier budget après la décision par la Ville de municipaliser les activités jeunesse portées auparavant par la MJC. Des actions font la part belle à l'engagement des jeunes qui les positionnent en tant qu'acteur, auteur de leur projet avec une équipe municipale en soutien des actions, des besoins exprimés par les jeunes de notre commune.

Une année particulière puisque nous avons inauguré en décembre dernier un espace entièrement dédié aux jeunes, l'Escale. Au vue des fréquentations, nous pouvons nous réjouir de l'évolution de la structure. Il est important de rappeler que la politique jeunesse n'est pas une mission thématique mais bien transversale car elle touche à tous les domaines : éducation, sport, culture, loisirs, emploi... Les projets proposés s'inscrivent dans la dynamique que nous voulons impulser sur la commune conjointement avec notre jeunesse. Notre objectif est de permettre à chaque jeune de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur implication dans la vie sociale avec cette notion importante qu'est l'engagement.

C'est aussi faire reconnaître la capacité d'initiative des jeunes, encourager l'expression des talents, leur capacité d'action et de création.

« Bourse aux projets » est une action, un projet phare de notre campagne municipale afin d'aider les projets des jeunes pontois au travers de bourses aux projets (citoyens, scolaires, artistiques, sportifs, humanitaires). La commune aidera techniquement ou financièrement les projets des jeunes pontois, qu'ils soient collectifs ou individuels. C'est une promesse tenue que l'on réalise ce soir.

C'est aussi les départs autonomes en vacances pour permettre à chaque jeune de la commune de construire ses projets de vacances pour que chacun ait le droit aux loisirs, à vivre des moments de détente.

Des séjours, sorties qui permettent à tous les jeunes de se construire, de s'émanciper».

Intervention de Monsieur HAVRE pour les Solidarités

Principaux projets 2010 en fonctionnement :

- Aide aux transports publics
- Aide aux vacances familiales
- Bénévolat social
- Municipalisation du Centre social Irène Joliot Curie
- ADATE
- Actions discriminations
- Animations éducation sexuelle
- Animations séniors

« Voici un aperçu des nouvelles actions inscrites au budget et qui sont la traduction de la volonté de la majorité municipale d'agir au plus prêt de nos concitoyens.

Nouvelles actions mais aussi continuité de celles déjà inscrites et mises en place en 2009.

La reprise en gestion municipale suite au désengagement de la CAF du Centre social Irène Joliot Curie représente un effort très important s'élevant à environ 120 000 € avec pour objectif de mettre le centre social au cœur de la cité, de renforcer le lien social, de favoriser la mixité sociale, culturel et intergénérationnel, d'en faire un lieu de vie sociale et un espace de solidarité et où viennent s'inscrire notamment les actions soutenant le bénévolat social.

Les aides sociales facultatives sont la traduction de la politique volontariste de la ville, elles sont une réponse de proximité, un levier permettant de lutter contre une plus grande précarisation ou pauvreté de nos concitoyens confrontés aux difficultés liées à la conjoncture économique mais aussi à la politique inégalitaire et injuste du gouvernement.

- Maintien des aides financières individuels ou secours d'urgences
- Renforcement de l'aide aux vacances et mise en place d'une aide au voyage.
- Mise en place d'une aide au transport public.
- Maintien de l'aide à la prise en charge en EHPAD
- Création d'une nouvelle épicerie solidaire afin de répondre de façon plus large aux dépenses de première nécessité comme l'alimentation

Les Actions en direction de nos Aînés :

- Le maintien du financement des deux postes d'aides soignant AMP à la résidence et d'une subvention permettant d'atténuer le prix de journée à charge du résident
- Un effort important sur l'entretien du bâtiment rendu nécessaire suite à de nombreuses malfaçons et un manque d'entretien et d'investissements ces dernières années, ceci afin d'améliorer les conditions de vie et d'accueil de nos résidents mais aussi les conditions de travail de nos agents
- Mise en place en collaboration avec le SIASCAV de sessions sur PDC de séances de soutien aux aidants et accompagnants familiaux.

Notre action ne se limite pas à un financement d'actions nouvelles mais a permis des créations de postes en interne tout en valorisant les compétences de nos agents et en s'appuyant sur leurs capacités d'innovation et de créations.

C'est ainsi qu'ont été créés :

- un poste d'animateur sur les actions intergénérationnelles a été créé avec pour objectif d'aller vers les personnes les plus éloignées des services et de l'action publique
- un poste d'adjoint à la direction de l'EHPAD afin d'améliorer le service rendu à nos aînés
- un poste à 100% au service d'accompagnement « le FIL » pour renforcer l'action auprès des PA et PH
- le recrutement d'un médecin Coordonnateur à l'EHPAD

- un Médecin au Service de Santé Publique (le versement d'une subvention et la signature d'une convention avec le centre de sante mutualiste « est la traduction concrète de notre volonté de permettre et maintenir l'accès aux soins pour l'ensemble de nos concitoyens
- une directrice des Centres Sociaux
- une conseillère en économie sociale

et enfin Monsieur le Maire, chers collègues, une ville ne peut être humaine et solidaire s'il n'y a pas prise en compte de ces différentes composantes et respect de ses diversités, s'il n'y a pas égalité des chances et des droits, c'est pour cela que 2010 verra l'élaboration d'un plan local contre toutes les discriminations.

Pont de Claix est une ville à vivre, Pont de Claix est pluriel. Le recrutement d'un médecin Coordonnateur à l'EHPAD, un Médecin au Service de Santé Publique (le versement d'une subvention et la signature prochaine d'une convention avec le centre de santé mutualiste est la traduction concrète de notre volonté»

Intervention de Madame ROY, Conseillère Municipale Délégué au handicap.

L'action 2010 essentielle est la sensibilisation du personnel à la question du handicap. Un groupe de travail sera monté avec le personnel afin d'établir une charte qui accompagnera les personnes handicapées. Un effort doit également être fait sur les postes de travail.

Intervention de Madame GUIGUET, Maire-Adjointe à la Sécurité Prévention.

L'année 2010 sera consacrée à la poursuite des actions autour de « Présence Médiationn » et du CISPD.

Présence Médiation :

La Ville de Pont de Claix souhaite dans le cadre de son projet de prévention et de sécurité intitulé « une ville sûre sans être sécuritaire » mettre en oeuvre les objectifs suivants :

- assurer une présence des services publics sur l'ensemble du territoire
- réduire le sentiment d'insécurité des habitants
- coordonner les interventions des différents acteurs sur les problématiques liées à la sécurité des personnes
- prévenir les actes de délinquance.

C'est dans ce contexte que se situe l'action de Présence Médiation, action reconduite qui a fait l'objet d'une nouvelle convention, pour la réactualiser et l'adapter aux nouvelles forces dont disposent la Ville.

Entre autre, la présence de la Police Municipale le soir et des forces de gendarmes. Tout ceci en étroite coordination. La prévention est une des priorités de la municipalité.

CISPD :

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance lors de son assemblée plénière a maintenu pour 2010 **ces deux groupes de travail dont un sur la prévention des toxicomanies et conduites addictives et l'autre sur les jeunes.**

Vous vous souvenez sans doute du stand du CISPD présent au Forum des Associations pour une information au public. Cette action sera reconduite au prochain forum et nécessite une petite enveloppe budgétaire de 1 000 € (tracts, publicité). »

Intervention de Monsieur HISSETTE, Maire-Adjoint à l'insertion.

Les projets 2010 en matière de développement économique, emploi et insertion sont :

- le développement économique,
- les déjeuners d'affaire
- l'insertion des 16/18 ans.

« Les projets de la municipalité s'inscrivent dans une volonté de permettre à chaque jeune de s'inscrire professionnellement et socialement. Face à la montée croissante du chômage des jeunes (près de 25 %), il est important de prévenir et de permettre à tous de construire un projet réfléchi. Notre volonté est de permettre à chaque jeune de trouver une issue gratifiante alors qu'aujourd'hui la crise économique et sociale plonge chaque jour un peu plus une génération entière dans le doute et l'incertitude.

D'où l'importance de développer des actions dynamiques et solidaires en direction des publics les plus fragiles, nous l'avons déjà fait en développant des actions de formation, des ateliers d'insertion et ceux dès l'adolescence.

C'est pour cela que la Ville mesure l'enjeu de l'articulation entre le développement économique, la formation, l'insertion professionnelle, la prévention et la jeunesse.

25 % des moins de 25 ans sont au chômage
38 % des jeunes diplômés sont au chômage.

A Pont de Claix, 378 jeunes sont suivis par la Mission Locale, 153 personnes en nouvel accueil. Essentiellement, des peu diplômés mais avec une montée en charge des nouveaux diplômés ce qui est alarmant.

Le développement économique : il faut avoir une vision globale pour permettre l'installation d'entreprises. Donc la création d'un service « économique » à la Maison de l'Emploi est essentielle pour préparer l'avenir et la reprise de l'activité.

S'agissant des déjeuners d'affaires, ils permettent aux entreprises de se rencontrer et d'échanger sur leur projet. En effet, les entreprises ne se connaissent pas entre elles.

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur intervention et le travail réalisé. Il passe la parole à Madame PAILLARD qui souhaite intervenir pour une **présentation de la dette**.

La structuration de la dette :

Après deux exercices marqués par des opérations immobilières exceptionnelles (financement de la nouvelle gendarmerie en 2008 et acquisition du patrimoine Rhodia en 2009), l'exercice 2010 est une année de transition caractérisée par :

- L'élaboration du PPRT qui déterminera les contraintes urbaines futures
- Le rendu de l'étude urbaine et l'élaboration des orientations en matière d'aménagement et de réalisations possibles
- Définition d'orientations en matière de gestion du parc privé de la ville (logements et locaux associatifs)
- La poursuite d'investissements engagés dès 2009 qui se traduisent dans le budget par des reports de crédits pour un montant de 1 850 K€

Parmi ces reports, d'importantes réalisations qui voient leur achèvement et leur livraison sur l'exercice : PIMMS, multi-accueil Jean Moulin, 2^{ème} tranche d'amélioration énergétique dont école du Bourg, élevateur Ehpad, étude urbaine, étude papeteries, éclairage du vieux pont...

Le niveau de réalisation des investissements en 2009 est globalement important en raison des acquisitions foncières et immobilières (82%), il n'est que de 76% sur le reste des crédits votés au BP 2009.

Les inscriptions au BP 2010 peuvent donc être appréciées au plus près des capacités de réalisation dans l'année courante.

Les propositions en matière d'investissement nouveau en 2010 se situent à la charnière de ces différents enjeux et contraintes, elles montrent par exemple la volonté de poursuivre l'effort en matière de performance énergétique des bâtiments (pour préserver l'environnement et réduire les coûts de fonctionnement) et de maintenir la qualité d'entretien du patrimoine communal. Vous pourrez très vite mesurer cet effort dans la présentation qui suivra.

Elles viennent aussi s'articuler en cohérence avec les différentes orientations retenues en matière de fonctionnement (réalisation d'une buanderie, matériel mécanique de désherbage, refonte de canal 9, développement des arts plastiques, réaménagement des jardins familiaux, chantiers d'insertion..). Des aménagements nouveaux sont proposés pour la réalisation du guichet unique et pour l'évolution de Flottibulle.

Le financement :

La capacité d'autofinancement ou épargne nette sera modeste (100 K€) ; compte tenu de la volonté de ne pas alourdir la charge fiscale en 2010, le résultat des exercices antérieurs viendra principalement abonder la section de fonctionnement ; les nouvelles ressources pour l'investissement viennent de cessions de villas et terrains (1,5 M€), à compléter par le recours à l'emprunt.

Le niveau de recours à l'emprunt pourrait se situer entre 800 K€ et 1 200K€, ce qui dégagerait une capacité globale de financement de 2,4 à 2,8 M€.

Caractéristiques actuelles de la dette : peu chère et à faible risque

Son taux moyen s'élève à : **3.02 %**

Sa durée résiduelle moyenne est de : **18.99 ans**

Sa durée de vie moyenne est de : **11.26 ans**

Les charges financières : la couverture de la dette par le loyer des immeubles

Le nombre d'emprunts est de 18 répartis auprès de 7 établissements prêteurs.

On se rappelle, le volume de dette s'est accru en 2009 pour financer :

- la fin du chantier de construction de la gendarmerie (1 480 K€ à la Caisse des dépôts)
- l'acquisition des biens Rhodia (3 327 K€ à la Caisse d'épargne et à la Bft
- l'ensemble des autres investissements : 680 K€ à la Bft

L'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement s'est donc alourdi (93%, ce qui signifie qu'il faudrait un peu plus de 11 mois de recettes de fonctionnement pour rembourser la totalité de la dette. **Il faudra noter que plus de la moitié du stock de dettes est constitué par les immeubles de rapport (gendarmerie, patrimoine Rhodia...), qui atténue donc fortement les effets éventuellement défavorables du niveau d'encours.** Pour illustrer cela, ce graphique montre bien le rapport charge de dette (en rose sur la présentation)/ produit de location (en fuchsia). Hormis le léger déséquilibre sur les immeubles Rhodia, tous les rapports sont bénéficiaires (plus de 100K€ pour l'ancienne gendarmerie, par ex).

Madame PAILLARD présente la **charte de Gissler**.

Les difficultés financières de plusieurs collectivités locales, liées à l'alourdissement des intérêts sur leurs emprunts du fait de contrats dits toxiques, ont conduit plusieurs d'entre elles à envisager des poursuites vis-à-vis des établissements financiers en question. Compte tenu de cette situation, le gouvernement a confié il y a quelques mois une mission à Eric Gissler, directeur général des Finances, dont il ressortit l'établissement d'une charte de bonne conduite destinée à garantir une distribution plus responsable des emprunts structurés aux collectivités territoriales.

Pour poser un diagnostic, une matrice des risques a été élaborée pour l'occasion, vous avez celle de la ville de Pont de Claix. Celle ci est fonction de la structuration de la dette de chaque collectivité, et elle permet de connaître le degré de toxicité de la charge d'emprunt de la ville de Pont de Claix.

Comme l'indique la légende, la dette pontoise se situe en zone A et B, et 1 et 2. Cela veut dire que la dette est assise sur des indices stables (ceux de la zone €), et sur une structure maîtrisée (essentiellement des taux simples).

Cette structuration est saine pour la ville.

Monsieur le Maire précise que la Ville n'a pas d'emprunts toxiques grâce à une gestion saine de l'équipe précédente, poursuivie par l'équipe actuelle.

Il passe la parole à **Monsieur BODON, Maire-Adjoint à l'Aménagement Urbain** qui présente les principales dépenses en investissement pour un montant total de 2 960 167 € compensé par des subventions attendues de 303 000 € ce qui représente une charge nette de 2 657 167 €..

Pour terminer sur ce budget primitif, Madame PAILLARD conclut par une présentation des Budgets annexes Eau et Régie de Transport.

Le Budget de l'eau :

La gestion de l'eau relève d'un budget annexe, puisqu'il s'agit d'une activité à caractère industriel et commercial (SPIC) et soumise au droit de la concurrence. Le budget est autonome et doit s'équilibrer par le prix de vente à l'usager. La ville, gestionnaire, doit faire fonctionner le service et entretenir le réseau.

Elle perçoit l'intégralité du prix payé par l'usager, mais reverse aux différents organismes compétents le prix de la fourniture, des services rendus et les taxes et redevances liées. C'est en particulier le cas pour la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement) qui est de compétence intercommunale.

Monsieur le Maire l'a redit : la ville de Pont de Claix n'augmentera pas en temps de crise le prix de l'eau des pontois.

En masse le budget est stable, mais à partir de 2010, une meilleure valorisation des charges de structure (coûts plus complets) est recherchée, en intégrant :

- frais d'entretien des véhicules, relativement anciens (7000)
- fournitures administratives (2500)
- frais d'assurance du personnel (2000)

Le niveau moyen des investissements depuis 2007 est de l'ordre de 226 K€ annuels, mais le rythme de réalisation n'est pas linéaire. La programmation des opérations est généralement liée à la planification des interventions de la Métro sur le réseau d'assainissement.

L'absence de réalisation en 2009 se traduit par un report des travaux prévus qui n'ont été amorcés qu'en fin d'année (219 K€ pour la rue Marcelline et l'avenue du Maquis de l'Oisans, marchés passés fin 2009).

Il reste à réinscrire 123 K€ prévus au budget 2009 mais non réalisés pour le raccordement allée des Trembles/cours St André.

Il faut ensuite déterminer le niveau d'investissement souhaité en 2010 à partir des propositions techniques suivantes :

- - 112 K€ acquisitions diverses (50 K€ marché entretien du réseau, 30 K€ compteurs, 32 K€ outillage et portables de relève)
- - 300 K€ travaux : cours St André entre Iles de mars et rue Marcelline (150 K€), avenue Maquis de l'Oisans entre mairie et Raffin Cabosse (150 K€)

Si ces travaux sont réalisés en totalité dans l'exercice, tous les excédents cumulés seront consommés. En cas de réalisation partielle, un excédent sera dégagé pour les exercices futurs.

Le Budget de la Régie de transports :

Si l'on s'attarde sur le détail des Recettes :

CCES :

La participation versée par le CCES à la ville est fixée chaque année par avenant à la convention signée en 2005 (Délibération du CM du 30/06/2005) . En 2009, elle s'est élevée à 42 543 € . Il s'agit d'un montant annuel forfaitaire qui couvre « les navettes en autobus pour l'accueil des enfants, les sorties en périphérie de l'agglomération grenobloise dans un rayon maximum de 50 km, hors montagne ».

SMTC :

Dans le cadre de la délégation de compétence des transports scolaires aux communes en 2003, le SMTC participe au coût des services scolaires (1 531,86 € en 2009)

Commune de Champagnier :

Le tarif 2009 s'est élevé à 3.30 € par jour, soit 462 € pour l'année.

La participation de la ville (budget principal) vient équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe (72 520 € prévus en 2010, 79 462 € réalisés en 2009).

Les dépenses principales sont :

- les charges de personnel relatives aux 2 chauffeurs
- la sous-traitance de prestations de transport
- les frais relatifs au bon fonctionnement des cars

Sur la section d'investissement :

Un emprunt de 90 000 € remboursables sur 10 ans a été contracté début 2006 pour financer l'achat d'un second car (montant total de l'acquisition 172 000 €).

Le capital restant dû au 31/12/2009 s'élève à 57 179,93 €.

Madame PAILLARD conclut sur ce budget. Elle souligne que l'excédent reporté de la section d'investissement s'élève à 59 932 € au 31/12/2009 , il a été constitué dans le but de remplacer le véhicule le plus ancien et il serait à compléter par un emprunt si on voulait acquérir un nouveau car.

Les budgets de l'Eau et de la Régie de Transports n'appellent pas de commentaire particulier.

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur BOUKERSI pour le Groupe « Pont de Claix voit plus loin »** qui souhaite avoir des précisions sur quelques lignes budgétaires :

En section de fonctionnement, sur la ligne 64131 « rémunérations non titulaires », étaient inscrits 600 000 € en 2009. Sont inscrits en 2010 : 1 433 000 €. Il ne comprend pas ce chiffre par rapport à ce qui a été dit en introduction de cette présentation budgétaire.

En réponse, Monsieur le Maire rappelle que d'une année sur l'autre, les périmètres sont différents. La Municipalisation par exemple modifie les paramètres. Il s'agit d'une question de comptabilité analytique. La volonté de la Municipalité est de renforcer, de stabiliser en réduisant la précarité.

Monsieur le Maire cite par exemple la ligne 6283 (frais de nettoyage de locaux) qui est passée de 2 000 € à 36 800 € compte tenu de l'analytique.

Monsieur BOUKERSI comprend le souci de rigueur mais il ne comprend toujours pas comment le transfert de personnel peut modifier les périmètres (exemple : la petite enfance) et augmenter la ligne «rémunération des non titulaires ».

Monsieur le Maire passe la parole à **Monsieur FARGE** qui a plusieurs observations à formuler. Le Budget primitif 2010 renforce ses inquiétudes.

Comme par exemple l'augmentation de la masse salariale de près de 3 M' d'€ (chapitre 64 : charges de personnel) qui passe de 11 423 110 € à 14 223 350 €. Certes, cette augmentation est expliquée par le transfert de personnel. Mais il faut comparer ce qui est comparable. Il constate que les marges de manœuvre du budget 2009 ont été faibles puisqu'à l'automne, une Décision Modificative a été prise pour rajouter des crédits.

Sur la dette : la ville n'a pas d'emprunts toxiques. Mais on constate une hausse du remboursement du capital ce qui pèse sur le budget.

Lors du Débat d'orientations budgétaires, il avait émis le vœu qu'un effort soit fait en direction des associations. Ce vœu n'est pas concrétisé puisque les subventions sont en stagnation.

En investissement, l'autofinancement est réduit. Il ne couvre plus le remboursement de l'emprunt.

Sur la fiscalité, elle n'est certes pas touchée. Mais pour équilibrer les dépenses de fonctionnement 2010, l'excédent est maigre. Donc, la marge de manœuvre est pratiquement inexistante. En effet, si en cours d'année des dérapages sont faits, comment les compenser si ce n'est en diminuant les dépenses?

La Municipalité fait le choix de ne pas augmenter les impôts mais jusqu'à quand ? A un moment donné, il va bien falloir y venir, ou diminuer les services ou augmenter les tarifs.

Sur les ratios :

Le ratio de rigidité des charges structurelles (Charges de personnel + Contingents et participations + Charges d'intérêts) comparés aux recettes de fonctionnement) évalue le côté incompressible de certaines dépenses. Un ratio important indique une marge de manœuvre limitée.

Selon les préconisations de la DGCL, la zone d'alerte est de 0,7. Or, le ratio de Pont de Claix est de 0,6 ce qui veut dire que le poids des charges incompressibles progresse. Ce ratio élevé peut s'expliquer par une gestion en directe de services de la Commune suite à la municipalisation.

Les marges de manœuvre se réduisent compte tenu de la faiblesse des recettes et du ratio de rigidité des charges structurelles qui augmente.

Le coefficient d'autofinancement est faible par rapport à l'annuité de la dette et aux recettes de fonctionnement. La Commune n'est pas en faillite grâce aux excédents d'avant 2009 ce qui fait à Monsieur FARGE que l'ancienne équipe n'était pas si mauvaise. Mais il faudra rétablir ce budget soit en augmentant les recettes, soit en diminuant les services, soit en diminuant les dépenses.

Donc, ses inquiétudes ne sont pas levées depuis le DOB.

En réponse, Monsieur le Maire comprend ses craintes qui peuvent paraître logiques.

La minorité s'interroge sur la municipalisation et ses conséquences sur le budget. Mais les DSP ne sont-elles pas tout aussi risquées par un manque d'amplitude ? Il faut être prudent là aussi.

Sur les ratios : il faut les observer par rapport à une strate réelle. Les inquiétudes, la Municipalité les a eues (baisse des dotations).

Sur les mesures à prendre comme diminuer les services publics ou le service à rendre au concitoyen, si cela est nécessaire, la Municipalité l'assumera.

Ce qu'il retient de ce budget : la Municipalité doit être vigilante sur la répartition des charges salariales Ville à CCAS (14,9 à 6 % de diminution). Il faut veiller à la notion de planning et d'organisation du travail avec le souci de la précarité et une gestion rigoureuse. Ce budget n'est pas parfait mais il s'agit d'un budget de crise en espérant qu'elle passe vite.

A la suite de cette intervention, Monsieur le Maire passe la parole aux Groupes Politiques.

Monsieur DITACROUTE, Président du Groupe « Un Avenir pour Pont de Claix » fait la déclaration suivante :

« La proposition de la Municipalité de maintenir les taux d'imposition inchangés pour le budget de la Ville, le maintien des dotations de l'Etat et de la Métro, conduisent à des recettes stables.

Pour ces taux d'imposition, nous voterons pour.

– **Fonctionnement :**

Nous constatons que les réorganisations, les municipalisations tout azimut, auxquelles nous n'avons pas souscrites, conduit à des charges de personnel de plus en plus importantes dans le budget de la Ville, sans grandes économies sur les charges de gestion.

– **Investissements :**

La capacité d'autofinancement qui en découle devient faible. Les investissements nécessaires pour principalement maintenir la qualité de notre patrimoine communal et la qualité de vie des pontois nécessiteront encore un emprunt.

Les marges de manœuvre deviennent donc faibles et les équilibres précaires.

Pour ce budget, nous nous abstiendrons.

Pour le prix de l'eau inchangé, pour les subventions aux associations : nous voterons pour. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur DITACROUTE. Il passe la parole à **Madame MOUNIER-TERROT qui excuse l'absence de la Présidente du Groupe, Madame RODRIGUEZ et de Madame CEREZA pour le Groupe « Pont de Claix voit plus loin ».**

« Lors des orientations budgétaires, notre groupe demandait :

- pas d'augmentation des impôts locaux,
- priorité à la solidarité (logement, action sociale, éducation entre autre)
- maintien des services dus et rendus aux pontois dans le cadre de la fonction publique territoriale.

Le budget présenté ce soir prend en compte l'intégralité de nos demandes. Nous notons un équilibre budgétaire sur les enveloppes consenties aux associations sportives, culturelles et sociales.

Cependant, notre groupe regrette sincèrement que la population n'ait pas été associée à cette élaboration budgétaire, qui aurait pu être enrichie.

Notre groupe veillera pour les prochains budgets, au regard des attaques du gouvernement et de l'avenir incertain des collectivités territoriales, à ce que soit menée une politique de gauche où la population devra être associée.

Notre groupe votera ce budget 2010. »

Monsieur le Maire remercie le Groupe « Pont de Claix voit plus loin » et passe la parole à **Monsieur YAHIAOUI, Président du Groupe « Pont de Claix une Ville à vivre ».**

Note du Service Questure : son intervention n'a pu être jointe au PV validé. Elle sera insérée prochainement.

A la suite de ces interventions, Monsieur le Maire tient à réagir aux propos de Monsieur DITACROUTE. Parler de municipalisation tout azimut n'est pas exact puisqu'il est fait le choix de ne pas municipaliser la gestion de l'Amphithéâtre.

Il remercie le Groupe « Pont de Claix voit plus loin » pour le vote favorable. Ce budget a été bâti dans un contexte économique difficile. Il est dans ces conditions importants de recueillir l'assentiment d'un maximum sans pour autant laisser de côté les divergences politiques.

Sur la participation des habitants à l'élaboration du budget : il faut effectivement les associer à la réflexion, construire ensemble les outils.

En réaction à cette affirmation, Monsieur FARGE rappelle que l'ancienne mandature avait mis en place le Conseil Consultatif Budgétaire. Certes, il n'était pas parfait mais il avait le mérite d'exister et de faire participer les habitants à la réflexion. Nous avons aussi les comités de quartier. Il aurait été bon de les conserver en les améliorant. Cela n'a pas été le choix de la nouvelle mandature ce qui est dommage. Monsieur FARGE tenait à le souligner.

Pas d'autres observations.

Monsieur le Maire clôt le débat sur le vote du budget primitif 2010.

Il passe au vote.

Délibération adoptée à la majorité :

- **voix pour :** **30 (la Majorité + le Groupe Pont de Claix voit plus loin)**
- **voix contre :** **01 (M. Farge)**
- **abstentions :** **01 (M. Dîtacroute pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)**
- **ne prend pas part au vote :** **00**

RESEAU DIVERS - REGIE DE L'EAU – REGIE DE TRANSPORT

Rapporteur : Monsieur BODON, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 21 : FIXATION DU PRIX DE L'EAU – ANNÉE 2010

Afin de tenir compte des charges d'exploitation de la Régie de l'Eau, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de l'année 2009 du mètre cube d'eau, les tarifs de l'abonnement variable selon le type de compteur ainsi que le tarif pour les fais d'entretien de branchements et compteurs.

Les tarifs applicables pour l'année 2010 seront les suivants :

	Prix Unitaire Hors taxes	Rappel des tarifs 2009
Prix du m³ d'eau	0,7905	0,7905
Tarifs abonnement annuel :	8,20	8,20
Compteur 15 mm		
Compteur 20 mm	10,51	10,51
Compteur 30 mm	18,53	18,53
Compteur 40 mm	29,53	29,53
Compteur 50 mm	32,98	32,98
Compteur 60 mm	46,96	46,96
Compteur 80 mm	53,24	53,24
Compteur 100 mm	54,98	54,98
Compteur 150 mm	59,69	59,69
Compteur 50 mm combiné	94,40	94,40
Compteur 60 mm combiné	99,90	99,90
Compteur 80 mm combiné	131,16	131,16

Compteur combiné	100	mm	169,65	169,65
Compteur combiné	150	mm	460,43	460,43
Frais branchement compteur	entretien et		3,10	3,10

Dont la facturation se fera à raison de 1/12ème par mois d'utilisation du compteur

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 22 : FRAIS D'ÉTALONNAGE DES COMPTEURS D'EAU – ANNÉE 2010

Il est proposé au Conseil Municipal que les prestations pour les frais d'étalonnage applicables à compter du 1^{er} avril 2010, ci-dessous désignées restent identiques aux tarifs 2009) :

Etalonnages compteurs filetés :Montant HT en Euros Tarif net = unitaire HT + TVA 5,5 %
Diamètre 12 – 15 - 20 mm48,49
Diamètre 25 – 30 – 40 mm62,33
Diamètre 50 mm69,25
Etalonnages compteurs à brides :Montant HT en Euros Tarif net = unitaire HT + TVA 5,5 %
Diamètre 40 – 50 – 60 mm83,10
Diamètre 80 – 100 mm138,5

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 23 : FIXATION DES TARIFS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE DE L'EAU – ANNÉE 2010

Afin de tenir compte des charges d'exploitation de la Régie de l'Eau et du Règlement du Service, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le prix des prestations suivantes, applicables pour l'année 2010 :

PRESTATION	PRIX HT
Dépose du compteur <i>suite à la résiliation d'abonnement – fermeture branchement</i>	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 22,02 €
Pose de compteur <i>Abonnement et ouverture branchement</i>	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 22,02 €
Fermeture et ouverture robinet de branchement pour travaux sur installations privées (un déplacement)	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 22,02 €
Relève de compteurs exceptionnelle	M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 14,68 €
Etalonnage compteurs <i>Diamètre 15.20</i>	COUT ETALONNAGE + M.O + FORFAIT DEPLACEMENT SOIT 70,51 €
Rupture de plombage , caches....	<i>Article 13 du règlement:</i> 3 fois le volume d'eau de la moyenne des deux années précédentes ou à défaut trois fois une consommation estimée conformément à l'article 5 de l'annexe 2*
Piquage avant compteur	<i>Article 13 du règlement:</i> 3 fois le volume d'eau de la moyenne des deux années précédentes ou à défaut trois fois une consommation estimée conformément à l'article 5 de l'annexe 2*
Intervention non autorisée (vannes – robinets)	<i>Article 26 du règlement:</i> 5 fois le tarif de fermeture et d'ouverture de branchement SOIT 110,10€

ECHANGE DE COMPTEURS GELES ET DETERIORES

Diamètre compteur	Prix unitaire Compteur	Forfait déplacement	MO = Tarif horaire x Temps passé	Tarif HT Tarif net = HT + TVA à 5,5 %
15	40,18	7,34	14,68 x 0,5 = 7,34	54,86
20	47,70	7,34	14,68 x 0,5 = 7,34	62,38
30	128,64	7,34	14,68 x 0,5 = 7,34	143,32
40	212,44	7,34	14,68 x 1 = 14,68	234,46
50	287,20	7,34	14,68 x 2 = 29,36	323,90
60	529,28	7,34	14,68 x 2,5 = 36,70	573,32
80	945,41	7,34	14,68 x 4 = 58,72	1 011,47
100	1 222,66	7,34	14,68 x 5 = 73,40	1 303,40

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : **32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)**
- voix contre : **00**
- abstentions : **00**
- ne prend pas part au vote : **00**

DELIBERATION N° 24 : VERSEMENT D'UNE PRESTATION DE SERVICE POUR L'UTILISATION DES VÉHICULES DE LA RÉGIE DE TRANSPORTS – ANNÉE 2010

La Ville utilise régulièrement les véhicules affectés à la Régie de Transports, pour :

- le transport des enfants dans le cadre des activités scolaires et périscolaires,
- le transport des personnes âgées dans le cadre des activités municipales
- divers transports ponctuels organisés à sa demande,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une prestation de service sur le Budget de la Régie de Transports, d'un montant de 72 520,00 euros pour l'année 2010 (66 962,00 euros pour l'année 2009).

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 25 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ADTC (ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN, DES VOIES CYCLABLES ET PIÉTONNES DANS LA RÉGION GRENOBLOISE) – BUDGET VILLE 2010

La ville de Pont de Claix est soucieuse de participer au fonctionnement des associations qui oeuvrent pour la commune dans le domaine des déplacements, du cadre de vie et de l'environnement. Il est nécessaire de subventionner ces associations pour leur permettre de mener à bien leurs objectifs dans l'intérêt général.

L'ADTC, association pour le développement des transports en commun, représente les usagers des transports de la région urbaine Grenobloise. Son objectif est d'oeuvrer pour le développement des modes de transports permettant de limiter l'usage de la voiture, ainsi que pour une meilleure prise en compte des solutions intermodales. Cette association sollicite le renouvellement du soutien de la ville à ses actions pour l'année 2010.

Il est donc proposé que soit versée la somme de : 200 euros pour le compte de l'ADTC pour son fonctionnement.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

URBANISME - FONCIER

Rapporteur : Monsieur BODON, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 26 : VENTE D'UNE VILLA DU PARC PRIVÉ COMMUNAL SITUÉE 12, RUE DE LA LIBERTÉ

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente d'une villa située :12 rue de la Liberté inscrite dans le parc conventionné ex Rhodia pour un montant de 170 000 €.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte définitif ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 27 : VENTE DE LA VILLA SITUEE 12, AVENUE DE VERDUN FAISANT PARTIE DU PATRIMOINE PRIVE COMMUNAL

Dans le cadre d'une DIA globale en date du 31 juillet 1992 déposée par la Société SIVRO, filiale immobilière du groupe RHONE POULENC, la ville s'est rendue acquéreur d'un tènement immobilier situé 12-14 avenue de Verdun comprenant deux maisons jumelées sur un terrain cadastré section AH N° 239 d'une surface de 532 m² et d'un terrain enclavé cadastré section AH N° 238 d'une superficie de 1 226 m².

Pour satisfaire les besoins en logements du personnel employé sur le site industriel de PONT DE CLAIX, une convention de mise à disposition régissant les règles d'usage et d'occupation a été signée entre les deux parties en mars 1993 dans laquelle figurait le bien susvisé.

En 2009, dans le cadre de la vente de l'ensemble de ses biens, la Société RHODIA a mis fin à cette convention et les logements susvisés ont été affectés au patrimoine privé communal.

Dans le but d'équilibrer la section Investissement du Budget 2010 et vu la vacance depuis plus d'un an de la villa située au 12, avenue de Verdun, la Municipalité a souhaité procéder à sa vente.

Un cabinet de géomètre interviendra pour procéder à la division des parcelles susvisées avant la mise en vente.

Il est proposé au Conseil Municipal de retirer du parc privé communal la villa située 12 avenue de Verdun en vue de sa vente et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en vente du bien susvisé aux conditions suivantes ci-dessous, et à l'autoriser à signer tous les pièces relatives à cette affaire.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 28 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION AU GROUPE SCOLAIRE CENTRE MIXTE 1

Il y a lieu d'entreprendre des travaux d'isolation par l'extérieur au groupe scolaire Centre Mixte I, Rue Benoit Jay.

Ces travaux sont soumis, conformément à l'article L 421-1 du Code de l'Urbanisme, au dépôt d'une autorisation.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour engager les travaux d'isolation et à signer tous les documents relatif à ce dossier.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 29 : SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET S.F.R. POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE AU STADE

La SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE (S.F.R) a demandé à d'installer un relais de radiotéléphonie sur un terrain propriété de la Ville

Il convient d'autoriser le Maire à d'autoriser le Maire :

- à signer, pour une durée de 12 ans à compter du 1er jour du mois suivant la date de sa signature par les deux parties, ladite convention par laquelle un droit d'usage non exclusif est accordé à la Société S.F.R. pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur une surface de 17 m² environ prise sur le terrain dénommé « Stade Villancourt » cadastré section AC N° 260
- à accepter le loyer annuel d'un montant de 4 000 € net, toutes charges locatives incluses, qui variera annuellement à la date anniversaire, en même temps et dans les mêmes proportions que l'indice INSEE du coût de la construction

La Ville se réserve le droit à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, de résilier ladite convention sous respect d'un préavis de 12 mois.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

SECURITE

Rapporteur : Madame GUIGUET, Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 30 : TARIF POUR LA VENTE DE DISQUES DE CONTRÔLE DE STATIONNEMENT – CHANGEMENT

Par délibération du 6 novembre 2003, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 4 € le tarif du disque bleu pour le contrôle de la durée du stationnement Place du 8 Mai 1945. Ces disques sont en vente auprès de la Police Municipale (régie municipale).

Il est rappelé également que depuis 2003, le contrôle de la durée de stationnement à l'aide du disque, a été étendu à l'Avenue Victor Hugo, une partie du Cours Saint André et l'Avenue Charles de Gaulle (en plus de la Place du 8 Mai 1945).

Le disque bleu étant remplacé par le disque européen de stationnement conformément au décret n° 2007-1503 du 19/10/2007 et afin d'écouler le stock existant, il est proposé de diminuer le prix de vente en le portant à 2 €, le disque bleu pouvant être utilisé jusqu'au 31/12/2011.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 31 : SUBVENTION À VERSER À L'ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRE ET ADJOINTS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE – BUDGET VILLE 2010

Les objectifs de cette Association sont :

- de regrouper les anciens Maire et Adjoint de l'Isère afin d'échanger sur les problèmes communaux et sur l'évolution de la législation,
- de mener des actions en direction des jeunes pour un apprentissage de la Démocratie.

L'Association souhaite associer les Communes à son action et a sollicité la Ville par courrier pour une demande d'aide financière. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'année 2010 le versement d'une subvention d'un montant de 200 €.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 32 : EVALUATION DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DES SERVICES À LA POPULATION

Le Conseil municipal du 24 septembre 2009 (délibération n°6) a adopté une démarche cadre pour l'évaluation des politiques publiques de la ville de Pont de Claix.

Le comité permanent d'évaluation créé dans ce cadre propose pour l'année 2010 d'évaluer la politique tarifaire mise en place dans les services de la ville de Pont de Claix. Un cahier des charges a été élaboré.

La démarche cadre prévoit l'avis du bureau municipal et la validation définitive du choix par le Conseil Municipal.

Le bureau municipal a donné un avis favorable et il convient aujourd'hui de décider de réaliser cette évaluation.

Chaque évaluation est suivi par un comité de pilotage présidé par le premier adjoint. Pour cette évaluation, il sera constitué outre de Monsieur Toscano (Premier Adjoint), de Mesdames Grillet, Brachet, Chémery et Rodriguez et de Messieurs Havre, Ninfosi et Ditacroute.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la proposition d'évaluer la politique tarifaire des services à la population.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 33 : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTE

Il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public, compte tenu de l'évolution des besoins de la commune, de procéder après avis du Comité technique paritaire, à la suppression et à la création des postes suivants :

Suppressions	N° du poste	Créations
PÔLE AMENAGEMENT & CADRE DE VIE		
	À numéroter	Un poste de la filière technique, catégorie C, grade adjoint technique 2ème classe au service Infrastructure fonction chef atelier maçonnerie
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe au centre aquatique	35	
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'agent de maîtrise au sein de l'équipe polyvalente, service bâtiment	402-09	Un poste de la filière technique, catégorie C, d'adjoint technique principal de 2ème classe au sein de l'équipe polyvalente, service bâtiment
Un poste de la filière technique, catégorie C, d'adjoint technique de 2ème classe au sein du service bâtiment	37	Un poste de la filière technique, catégorie C, d'adjoint technique de 1ère classe au sein du service entretien gardiennage
Un poste de la filière technique, catégorie C, grade d'adjoint technique principal 2ème classe au centre aquatique	264	Un poste de la filière technique, catégorie C, d'agent de maîtrise au magasin service logistique
PÔLE SOLIDARITE & VIE DE LA CITE		
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif à temps non complet 50% à la ronde des couleurs	395-09	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif principal 2ème classe à la ronde des couleurs
Modification des missions et du lien hiérarchique	400, 415, 417, 418, 419 -09	5 postes de la filière animation, catégories B et C, au service jeunesse
Modification des missions et du lien hiérarchique	161,07	Un poste de la filière administrative ou sociale, catégorie A, grade d'attaché ou de conseiller socio-éducatif au service enfance-jeunesse
Modification des missions et du lien hiérarchique	272	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 2ème classe au service enfance-jeunesse à temps non complet 80%
Modification du lien hiérarchique	422-09	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1ère classe au service enfance-jeunesse

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 31 (*l'ensemble du Conseil Municipal présent ou représenté moins 1 NPPV*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 01 (*M. Farge*)

DELIBERATION N° 34 : RELIQUAT DE LA PRIME ANNUELLE AU PERSONNEL COMMUNAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2009 ET PRIME ANNUELLE 2010

Les services municipaux en possession des chiffres définitifs de l'année 2009 ont calculé le montant du reliquat de la prime annuelle dû au titre de l'année 2009 au personnel communal qui s'élève à : 1 465,79 € (montant qui aurait dû être perçu) moins 1 444,12 € (montant reçu)
= 21,64 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer cette prime complémentaire
- de reconduire pour 2010 le montant net perçu par les Agents au titre de 2009 (soit 1465,79 € pour un temps complet), et de revoir le moment venu, un éventuel réajustement de ce montant après connaissance des résultats de l'exercice 2010.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 35 : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « CHÈQUES VACANCES » EN FAVEUR DU PERSONNEL DE LA VILLE ET DU CCAS – ANNÉE 2010 – CONVENTION AVEC L'ANCV (ASSOCIATION NATIONALE DES CHÈQUES VACANCES)

Il est rappelé que la gestion des chèques-vacances pour répondre au mieux aux conditions demandées par l'URSSAF a été géré en 2009 par le service des ressources humaines avec l'appui logistique sur cette année de transition de l'association « Amicale du personnel ».

Il est proposé de reconduire ce dispositif sur l'année 2010, sans faire toutefois appel à l'association.

Ce dispositif concerne le personnel communal en activité, conformément aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur et modifiées par le décret n°2009-1259.
Les droits seront ouverts à compter du 1er janvier 2010.

A chaque versement d'un agent correspondra une bonification de cette épargne versée par la Ville et le CCAS, selon un taux modulé en fonction du quotient familial de la famille, selon le barème suivant pour l'année 2010 :

<i>Tranche</i>	QF annuel (calculé à partir du revenu fiscal de l'année n-2 du demandeur et du nombre de parts de son foyer fiscal de l'année n)	Montant total en chèques vacances	Bonification de la collectivité	Participation totale agent (*)
1	de 0 à 9 400 €	160€	60,63% soit 97€	63 €
2	de 9 401 à 13 800 €	160€	50,31% soit 80,5 €	79,5 €
3	de 13 801 à 18 800 €	160€	40% soit 64 €	96 €
4	Supérieur à 18 800 €	160€	29,69% soit 47,5 €	112,50 €

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** **32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)**
- **voix contre :** **00**
- **abstentions :** **00**
- **ne prend pas part au vote :** **00**

DELIBERATION N° 36 : VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION À UN STAGIAIRE EN CHARGE D'UNE MISSION RÉPONDANT À UN BESOIN SPÉCIFIQUE (SERVICE DES MARCHÉS / ACHATS / ASSISTANCE JURIDIQUE)

Une élève en Master 2 Droit de l'Action Economique des Collectivités Territoriales à la Faculté de Droit de Grenoble sera accueillie en stage du 1er avril 2010 au 30 juin 2010 auprès de la chef du service Marché/Achats/Assurance/Veille juridique.

Elle sera chargée d'intégrer le fonctionnement du service sur les volets Juridique (aide à la décision et travail de synthèse) et Marché (participation à la rédaction des pièces et assurer les démarches administratives, les relations avec les entreprises et la trésorerie).

Au vu de la spécificité et de la technicité de la mission confiée à cette stagiaire et du niveau de qualification de cette dernière, il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une gratification d'un niveau mensuel équivalent à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité sociale (valeur au 1^{er} janvier 2010). Cette gratification mentionnée par la convention de stage entre la Ville et l'Université de Savoie, lui sera versée à la fin de son stage, sur présentation d'un rapport.

Observations des Groupes Politiques :

Monsieur DITACROUTE pour le Groupe Un avenir pour Pont de Claix estime que cette rémunération est légère par rapport au travail demandé. N'est-il pas possible de la revoir à la suite du rapport de stage ? En réponse, Monsieur le Maire souligne que la Commune ne fait qu'appliquer les textes. Par contre, il faudrait que les stagiaires aient un véritable statut.

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** **32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)**
- **voix contre :** **00**
- **abstentions :** **00**
- **ne prend pas part au vote :** **00**

DELIBERATION N° 37 : VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION À UN STAGIAIRE EN CHARGE D'UNE MISSION RÉPONDANT À UN BESOIN SPÉCIFIQUE (DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE POUR MISSION D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES)

Une élève en Master Etudes Internationales et Européennes, spécialité « Gouvernance européenne – parcours société civile et lobbying » à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble sera accueillie en stage du 1er avril au 30 septembre 2010 auprès de la Directrice Générale Adjointe. Elle sera chargée d'une étude sur l'évaluation de la politique tarifaire de la commune et d'élaborer des outils permettant une gouvernance s'appuyant sur l'évaluation des politiques publiques.

Au vu de la spécificité et de la technicité de la mission confiée à cette stagiaire et du niveau de qualification de cette dernière, il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une gratification d'un niveau mensuel équivalent à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité sociale (valeur au 1^{er} janvier 2010). Cette gratification mentionnée par la convention de stage entre la Ville et l'Université de Savoie, lui sera versée à la fin de son stage, sur présentation d'un rapport.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 38 : CONVENTION VILLE / CCAS / AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE PONT DE CLAIX POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET MOYENS

La ville de Pont de Claix, le CCAS et l'Amicale du Personnel Communal de la ville ont signé pour l'année 2009 une convention régissant leurs rapports mutuels (délibération n° 4 du Conseil Municipal du 25 juin 2009).

Cette convention d'une durée d'1 an est arrivée à expiration le 31 décembre 2009. Dans l'attente de la négociation qui se poursuit avec cette association et afin de ne pas pénaliser le personnel communal qui bénéficient de ses activités, il est proposé de :

- signer un avenant de prolongation de la durée et ce, jusqu'au 30 avril 2010.
- de prévoir les dispositions financières induites par cette prolongation.

Dispositions financières :

La ville versera à l'Amicale du Personnel pour la durée de l'avenant : 39 530,00 € (soit 4/12^è du montant 2009),

Le CCAS de la Ville de Pont de Claix versera à l'Amicale du Personnel pour l'exercice 2010 : 11 500,00 € (soit 4/12^è du montant 2009),

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec prise d'effet au 1er janvier 2010 et jusqu'au 30 avril 2010

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

HANDICAP

Rapporteur : Madame ROY, Conseillère Municipale Déléguée

DELIBERATION N° 39 : CONVENTION VILLE / CNFPT DE PARTENARIAT SUR LA FORMATION D'INTÉGRATION DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL

Les nouvelles missions dévolues au CNFPT relatives à la loi de réforme de la formation du 19 février 2007 ont amené cet établissement à étendre les dispositifs de formation obligatoire aux agents territoriaux de catégorie C et à accueillir en formation obligatoire des agents présentant toutes sortes de handicaps.

Cependant, force est de constater que les agents en situation de handicap mental ou de déficience intellectuelle ne peuvent être considérés sur le même plan, notamment en matière de formation. Or dans un souci d'équité, il est indispensable de pouvoir garantir à ces agents les mêmes droits d'accès à la formation que pour l'ensemble des agents publics.

Aussi, compte tenu de la spécificité de chaque situation de handicap mental, une adaptation individualisée des contenus et des modalités formatifs apparaît nécessaire et ne peut être envisagée que sous la forme d'une collaboration entre la collectivité et le CNFPT.

Les conditions de cette collaboration visent à préciser les aménagements en matière de contenus et modalités de la formation obligatoire d'intégration pour chaque agent en situation de handicap mental recruté par la ville de Pont de Claix et à mieux identifier les conditions matérielles, humaines et financières de coopération entre la ville de Pont de Claix et le CNFPT Rhône Alpes Grenoble.

La durée de la convention entre la ville de Pont de Claix et le CNFPT est fixée à une année à compter de la date de sa signature et fera l'objet d'une évaluation avant renouvellement.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CNFPT relative à la formation obligatoire des agents en situation de handicap mental ainsi que les avenants traitant des situations individuelles.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Monsieur le Maire tient à souligner que cette délibération traduit la volonté de la Municipalité d'agir pour les situations de handicap. Cette convention ouvre la possibilité d'accueillir et d'accompagner les agents en situation de handicap mental avec une formation adaptée.

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 40 : CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ PIERRE MENDÈS FRANCE POUR L'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap connaissent des difficultés plus accrues que la moyenne de la population pour accéder à l'emploi du fait de leur handicap. Les étudiants handicapés sont touchés de la même façon par cette discrimination.

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté » consacre le devoir d'insertion des personnes en situation de handicap qu'elles soient enfant ou adulte, dans les cursus scolaires, universitaires ou dans le milieu professionnel. Elle encourage toute initiative visant à favoriser cette intégration.

La collectivité s'est engagée dans une politique volontariste en direction des personnes en situation de handicap, en favorisant notamment l'accueil, l'intégration et le maintien des personnes concernées, dans le milieu professionnel.

L'Université Pierre Mendès France propose un partenariat visant un engagement moral en faveur des étudiants de son université. Par cette convention la commune de Pont de Claix s'engage à favoriser l'accueil des étudiants soit en stage soit en mission ponctuelle, avec rémunération telle que le prévoit la législation, en fonction de ses besoins et des disponibilités des services. Par la signature de cette convention, la commune confirme la mise en œuvre de toute action visant au recrutement des étudiants en fin de cursus et à la mise à disposition auprès de l'université des informations relatives aux vacances de poste.

Cette convention prévoit également une participation financière éventuelle, en soutien, aux frais de scolarisation ou d'apprentissage des étudiants, ou pour des actions de sensibilisation et d'information en direction des employeurs à la question de l'accueil des étudiants en situation de handicap. Afin de renforcer son action en faveur des personnes en situation de handicap et de lutte contre les discriminations, la Ville de Pont de Claix, souhaite un partenariat avec l'Université Pierre Mendès France, telle que la convention pour l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap, le prévoit.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Université Pierre Mendès France pour une durée de 3 ans qui pourra être renouvelée par reconduction expresse 1 fois pour la même durée ainsi que les avenants rendus nécessaires.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur NINFOSI, Conseiller Municipal Délégué

DELIBERATION N° 41 : CHANTIERS JEUNES (VACANCES DE PRINTEMPS ET D'ETÉ 2010)

Des chantiers-jeunes ont été mis en place en 1998 dans le cadre de la politique jeunesse de la commune. Ce dispositif, financé au départ par le Contrat de Ville, dans sa thématique Prévention, a été pérennisé sur des crédits de droit commun afin de poursuivre une action à dimension éducative.

Il est proposé au Conseil Municipal d'organiser cette année à nouveau des chantiers-jeunes dans ce cadre-là, aux fins d'une première expérience dans le monde du travail pour des jeunes de 16 à 18 ans, encadrés par les services municipaux qui les accueillent et des encadrants techniques de l'APASE comme suit :

Grade	Motif invoqué	Nature des fonctions	Niveau de recrutement	Niveau de rémunération
<p>A raison de 30 heures chacun,</p> <p>Dans le cadre des chantiers durant les vacances de printemps : 6 postes répartis dans les services municipaux et CCES</p> <p>Dans le cadre des chantiers d'été : 60 postes répartis aux services techniques, Flottibulle, bibliothèque, dans les ludothèques et au CCES</p>	découverte du monde du travail	Entretien, peinture, réparation de matériel nettoyage des vestiaires, inventaire de matériel et animation lecture	sans condition particulière	tarif horaire du 1 ^{er} échelon de l'échelle 3

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 42 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION VILLE / ETAT POUR LES OPÉRATIONS VILLE VIE VACANCES (VVV) – ANNÉE 2010

Il est rappelé la nécessité de coordonner les actions, en direction des jeunes sur la Ville durant les vacances scolaires. Il est, en effet, important de définir des programmes d'actions communs entre les intervenants de la jeunesse et des quartiers. Au niveau départemental, il existe une cellule V.V.V. réunissant l'Etat, le Conseil Général, la CAF et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) ex ACSE. Ces actions sont articulées avec le volet de prévention du CISPD.

Afin de développer un partenariat efficace entre la cellule locale et les différents partenaires locaux (Services municipaux jeunesse et vie de la cité, APASE/AGIL, associations sportives et de jeunes, CCES), il est proposé au Conseil Municipal de reconduire en 2010 la cellule locale dont deux membres seront désignés par la cellule départementale, les autres par la municipalité.

Pour la réalisation des projets V.V.V., la Ville de Pont-de-Claix propose qu'une somme de 18 775 € soit engagée, en parité avec la cellule départementale.

Pour formaliser le renouvellement de la cellule locale V.V.V, les partenariats et financement des actions, il est proposé de passer une convention pour l'année 2010 avec la cellule départementale, représentée par Monsieur le Préfet de l'Isère.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la cellule départementale V.V.V, représentée par Monsieur le Préfet, ainsi que les pièces afférentes, si nécessaire,

Observation des Groupes Politiques :

Monsieur BOUKERSI pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin indique que la participation de la Ville s'est toujours alignée sur celle du Conseil Général et regrette la diminution de la part de l'Etat ce qui aurait pu augmenter la contribution en direction des pontois.

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** **32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)**
- **voix contre :** **00**
- **abstentions :** **00**
- **ne prend pas part au vote :** **00**

DELIBERATION N° 43 : SUBVENTIONS À VERSER AUX ASSOCIATIONS DE JEUNES – BUDGET VILLE 2010

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'attribution du solde de l'accord de la subvention 2010 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS JEUNESSE	Réalisé subvention 2009	1er acompte 2010 versé (conseil municipal du 28/01/10)	Solde restant à verser pour 2010 (conseil municipal du 18/03/2010)	TOTAL SUBVENTION 2010
SO-SMOOTH RECORDS	0	500	500	1000
AJT - ASS JEUNES DU TAILLEFER	0	400	400	800
TOTAL	0	900	900	1800

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)

RELATIONS INTERNATIONALES

Rapporteur : Monsieur SIMON, Conseiller Municipal Délégué

DELIBERATION N° 44 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À VERSER À L'ASSOCIATION N'TODEM POUR PROJET HUMANITAIRE AU CAMEROUN DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La municipalité s'est donnée pour objectif de développer la coopération internationale, outil de fraternité, de culture et de développement durable. Ceci dans des actions de jumelage et de coopération décentralisée.

En ce qui concerne la coopération décentralisée, un travail est mené avec le Cameroun en collaboration avec l'association N' Todem Le Pont qui est très investie dans la province de l'ouest et avec le maire de Penka Michel qui souhaite un rapprochement entre nos deux communes.

La collaboration étroite avec l'association N'Todem sise à Pont de Claix nous permet dès à présent de nous engager dans un appui effectif à ce pays en voie de développement.

L'appui actuel consiste à envoyer du matériel sanitaire, scolaire ou administratif qui fait défaut là bas. Ce matériel n'est pas simplement envoyé mais accompagné par des bénévoles de l'association N'Todem. Un voyage est prévu en mai 2010. Une démarche projet est aussi en cours pour que la ville de Penka Michel puisse équiper un bâtiment en salle multimédia – bibliothèque municipale.

Dans ce cadre, il est proposé que la Commune s'associe à ce projet humanitaire par le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €. à l'association N'Todem Le Pont pour participer au financement du container accompagnant le transport de matériel au Cameroun.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

ECONOMIE – EMPLOI – INSERTION

Rapporteur : Monsieur HISSETTE, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 45 : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / ASSOCIATION MARIANNE SUBVENTION À VERSER – BUDGET VILLE 2010

La Ville a souhaité reprendre à compter du 1er janvier 2010 les compétences et actes afférents au fonctionnement du service Maison pour l'Emploi.

Ce transfert doit permettre à la collectivité de répondre aux enjeux économiques en harmonisant les fonctionnements administratifs entre le service insertion du CCAS rattaché aujourd'hui à la Ville et la mission développement économique portée par la Collectivité.

Il en est ainsi du partenariat avec l'Association « Marianne » qui mène des actions d'insertion par le travail dans le domaine culturel pour les publics en difficulté d'insertion sociale et économique.

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre ce partenariat à travers l'octroi d'un soutien financier. Les textes rendant obligatoire la signature d'une convention lorsque le montant est supérieur à 23 000 €, il est proposé de signer pour l'année 2010 une convention de partenariat qui en fixe les modalités : objectifs, montant, conditions et contrôle de l'emploi de cette subvention.

Il convient de d'accorder une subvention de 38 000 € à l'Association Marianne pour l'année 2010 afin de l'aider à mener à bien son travail d'insertion des publics en difficulté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante. La Ville versera 70 % de sa participation financière pour 2010 au plus tard le 1er Avril 2010 et le solde dès l'envoi par les ateliers Marianne de leur bilan 2010 certifié conforme.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Monsieur le Maire tient à souligner qu'il faut être attentif à l'engagement financier des autres partenaires. L'Etat peut revoir sa position. Quant au Conseil Général, il est constant pour les charges d'insertion.

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Monsieur ROZIERES, Conseiller Municipal Délégué

DELIBERATION N° 46 : SUBVENTIONS À VERSER AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES – BUDGET VILLE 2010

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'attribution du solde de l'accord de la subvention 2010 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	Réalisé subvention 2009	1er acompte 2010 versé (conseil municipal du 28/01/10)	Solde restant à verser pour 2010 (conseil municipal du 18/03/10)	TOTAL SUBVENTION 2010
SOUVENIR FRANÇAIS	100	50	50	100
ANAAMOS ANCIENS ET AMIS DU MAQUIS DE L'OISANS	550	275	275	550
UMAC UNION DES MUTILÉS ET ANCIENS COMBATTANTS	400	200	200	400
FNACA FÉDÉRATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE	500	250	250	500
ANACR AMIS DE LA RÉSISTANCE	440	220	220	440
TOTAL	1990	995	995	1990

Pas d'observation des Groupes Politiques

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

SOLIDARITES – SOCIAL

Rapporteur : Monsieur HAVRE, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 47 : SUBVENTIONS À VERSER AUX ASSOCIATIONS SOCIALES – BUDGET VILLE 2010

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'attribution du solde de l'accord de la subvention 2010 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALES	Réalisé subvention 2009	1er acompte 2010 versé (conseil municipal du 28/01/10)	Solde restant à verser pour 2010 (conseil municipal du 18/03/2010)	TOTAL Subvention 2010
LE TEMPS LIBRE	5600	2800	2800	5600
UNRPA	5000	2500	3100	5600
SECOURS POPULAIRE	3000	1500	1500	3000
SECOURS CATHOLIQUE	1800	900	1100	2000
ENTR'AILES	0	35 (dossier retiré par l'association acompte non versé)	0	0
UIAD	300	150	150	300
RESTO DU COEUR	1000	500	600	1100
PHARES	400	200	300	500
CONTACT ISÈRE	300	150	450	600
LOCOMOTIVE (EN DIRECTION D'ENFANTS LEUCEMIQUES)	400	200	300	500
TOTAL	17800	8900	10300	19200

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : 32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)
- voix contre : 00
- abstentions : 00
- ne prend pas part au vote : 00

EDUCATION POPULAIRE

Rapporteur : Madame GRILLET, Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 48 : SUBVENTIONS À VERSER AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES – BUDGET VILLE 2010

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'attribution du solde de l'accord de la subvention 2010 aux écoles maternelles et élémentaires :

ORGANISMES SUBVENTIONNES	REALISE subvention 2009	1er Acompte 2010 versé (Conseil municipal du 28/01/10)	Solde Restant à verser pour 2010 (Conseil municipal du 18/03/10)	TOTAL Subvention 2010
Elémentaire du BOURG	982	491	364	855
Elémentaire du TAILLEFER	721	360	185	545
Maternelle du COTEAU	1116	559	507	1066
Elémentaire ILES de MARS	2013	1007	1027	2034
Maternelle ILES de MARS	823	412	457	869
Elémentaire VILLANCOURT	2593	1297	1132	2429
Maternelle VILLANCOURT	566	283	294	577
Elémentaire JEAN MOULIN	1918	959	917	1876
Maternelle JEAN MOULIN	1450	725	633	1358
Maternelle 120 TOISES	493	247	340	587
Maternelle BLANCHE NEIGE	1082	541	483	1024
Maternelle OLYMPIADES	795	398	460	858
Total	14 552	7279	6799	14078

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- voix pour : 32 (l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté)
- voix contre : 00
- abstentions : 00
- ne prend pas part au vote : 00

SPORT - CULTURE

Rapporteur : Monsieur TOSCANO, Maire-Adjoint pour les associations sportives et Monsieur ROZIERES pour les associations culturelles

DELIBERATION N° 49 : SUBVENTIONS À VERSER AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES – BUDGET VILLE 2010

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'attribution du solde de l'accord de la subvention 2010 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES dites de COMPETITION	Réalisé subvention 2009	1er acompte 2010 versé (conseil municipal du 28/01/10)	Solde restant à verser pour 2010 (conseil municipal du 18/03/10)	TOTAL SUBVENTION 2010
ABIMPC PÉTANQUE	2300	1150	1150	2300
AMICALE GYMNIQUE PONTOISE	13300	6650	6650	13300
AS FUTSAL	2000	1000	2000	3000
AS BOULES	22500	11250	8750	20000
FOOTBALL CLUB PONT DE CLAIX	23500	11750	10250	22000
HAND BALL CLUB PONTOIS	18000	9000	10000	19000
JUDO CLUB PONTOIS	2600	1300	1300	2600
KARATÉ CLUB PONTOIS	2100	1050	1350	2400
PONT CLAIX GUC WATER-POLO	29000	14500	14500	29000
PONT CLAIX TENNIS	2900	1450	1550	3000
TWIRL DANSE PONT CLAIX	2500	1250	1550	2800
US 2 PONTS-RUGBY	35000	17500	9000	26500
VÉLO CLUB PONTOIS	9000	4500	4500	9000
TOTAL	164700	82350	72550	15490

ASSOCIATIONS SPORTIVES dites de LOISIRS	Réalisé subvention 2009	1er acompte 2010 versé (conseil municipal du 28/01/10)	Solde restant à verser pour 2010 (conseil municipal du 18/03/10)	TOTAL SUBVENTION 2010
AAPPMA AMICALE DES PÊCHEURS	700	350	350	700
AS COLLÈGE ILES DE MARS	500	250	250	500
AS COLLÈGE MOUCHEROTTE	500	250	250	500
BOXING CLUB PONTOIS	700	350	1150	1500
CLUB BOULISTE PONTOIS	700	350	350	700
DELTAQUATIQUE PLONGÉE	300	150	150	300
JEUNES SAPEURS POMPIERS	1800	900	900	1800
ECURIE DES 2 PONTS	1500	750	750	1500
LES HOCKS	500	250	250	500
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	1500	750	750	1500
SAUVETEURS SECOURISTES PONTOIS	3200	1600	1600	3200
TOTAL	11900	5950	6750	12700

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Réalisé subvention 2009	1er acompte 2010 versé (conseil municipal du 28/01/10)	Solde restant à verser pour 2010 (conseil municipal du 18/03/10)	TOTAL SUBVENTION 2010
ATELIERS J COPEAU	5450	2725	1375	4100
VALLÉE DU GUIR	150	75	225	300
ARC EN CIELLES	1000	500	700	1200
N'TODEM LE PONT	400	200	400	600
CLUB FRANCO- ALLEMAND	300	150	350	500
LOCATAIRES OLYMPIADES	1300	250	250	500
L'ASS IDEM	800	400	800	1200
STANDARD 216	2000	1000	1000	2000

ADOUNIA	0	500	500	1000
MOSAÏQUE	0	100	100	200
ADDLAE	0	150	150	300
CLUB ÉDUCATION CANINE	0	400	400	800
AMIS VALLÉE DE LA GRESSE	400	200	200	400
MJC LE DELTA	0	0	4600	4600
TOTAL	11800	6650	11050	17700

Observations des Groupes Politiques

Il est précisé pour l'US 2 Ponts que la subvention proposée tient compte de l'avance faite de 20 000 €.

Monsieur FARGE ne comprend pas la logique d'attribution. Les critères ont-ils été supprimés ? En réponse, Monsieur TOSCANO précise que les critères existent mais ils ont été modifiés.

Délibération adoptée à la majorité :

- **voix pour :** **32 (l'ensemble du Conseil Municipal présent ou représenté moins 1 abstention)**
- **voix contre :** **00**
- **abstentions :** **01 (M. Farge)**
- **ne prend pas part au vote :** **00**

DELIBERATION N° 50 : MODALITES D'EXECUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SCOP AMPHITHEATRE – REVISION DES ECHEANCES DE VERSEMENT POUR L'ANNEE 2010

La convention de délégation de service public liant la ville à la SCOP Amphithéâtre prévoit dans son article 19 les modalités de versement annuel des subventions de la ville.

Le libellé actuel de l'article 19-4 fixe le calendrier comme suit :

- mandatement de 1/2 en janvier,
- mandatement de 1/4 le 1er avril,
- mandatement de 1/4 le 1er juin.

Les dispositions de cet article, applicables pour une année pleine d'exécution de la convention du 1er janvier au 31 décembre sont inadaptées à l'exercice 2010. En effet la convention arrivera à expiration le 31 août 2010 et la gestion artistique de l'établissement par la SCOP s'achèvera avec la saison en cours qui se termine en juin. Les besoins de trésorerie de la SCOP se situent donc en amont de ces échéances.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de revoir la répartition des versements de la ville pour la part restante, à raison de :

- 50 % en janvier (versement de 148 511,50 € déjà effectué)
- 40% au 1er avril
- 10% au 1er juin

Considérant par ailleurs qu'une erreur matérielle a été commise dans le calcul du montant global de la subvention due au titre de la convention pour la période du 1er janvier au 31 août, qui est de 297 302 € (et non 297 023 €), il convient de régulariser cette erreur d'un montant de 279 €, et que le solde à percevoir par la SCOP est de 148 790, 50 €,

Il est proposé au Conseil Municipal, après concertation avec le délégataire, de fixer les échéances restantes de versement de la subvention municipale comme suit :

- 1er avril 2010 : 119 032,40 €
- 1er juin 2010 : 29 758, 10 €

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 51 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À VERSER À L'ASSOCIATION CHILDREN & FUTUR DANS LE CADRE DU PROJET NO FINISH LINE POUR LES ENFANTS DÉFAVORISÉS ET SOUFFRANTS

L'association humanitaire Children & Future, basée à Monaco, récolte des fonds afin de mener différents projets en direction des enfants souffrants, maltraités ou en difficultés : Centre cardio-thoracique de Monaco, Hôpital Cheick Zayed à Nouakchott en Mauritanie, Maison de vie pour les patients atteints du sida à Carpentras, entre autres.

Pour obtenir des fonds l'association organise différentes manifestations, dont notamment « No finish Line » dont le principe permet à titre individuel ou collectif de courir ou marcher durant huit jours sur un circuit entre 900m et 1600m. Cette action est en lien avec la Journée internationale des droits de l'enfant.

A ce titre, Monsieur Bernard Estatof, résidant à Pont de Claix a participé en 2008 à cette course sportive de huit jours à Monaco en parcourant 507 km. Il souhaite que les kms parcourus soient reversés à l'association Children & Future à hauteur de 1 € le km ce qui représenterait une somme de 507 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de cette subvention exceptionnelle.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 52 : MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE MUSCULATION À TITRE GRACIEUX AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PONTOISES ET TARIFICATION

Suite au non renouvellement de la Délégation de Service public avec l'Association MJC, la Commune a décidé de proposer des activités sportives, artistiques ou de loisirs à l'espace Jeunesse.

Par délibération n° 18 du 24 septembre 2009 (modifiée le 22 octobre 2009), le Conseil Municipal a fixé les tarifs d'accès à ces activités pour les pontois et non pontois et notamment l'accès à la salle de musculation.

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité souhaite mettre également cette salle de musculation à disposition des associations sportives qu'elles soient pontoises ou non pontoises.

Au même titre qu'un gymnase ou un stade, cette mise à disposition se fera sans encadrement et sous la responsabilité de l'association après signature d'une convention de mise à disposition précaire par délégation du Conseil Municipal (décision du Maire). Toutefois, une présentation de l'équipement et de son règlement intérieur seront obligatoires pour tous les encadrants des clubs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- la gratuité pour les associations sportives pontoises
- de fixer un tarif pour les associations sportives extérieures à hauteur de 15 € soit 22,50 € pour les séances d'une durée de 1 h 30, dans la limite des disponibilités et sur facturation.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à la majorité :

- **voix pour** : 31 (*l'ensemble du Conseil Municipal présent ou représenté moins 1 abstention*)
- **voix contre** : 00
- **abstentions** : 01 (*M. Ditacroute pour le Groupe Un avenir pour Pont de Claix*)
- **ne prend pas part au vote** : 00

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur TOSCANO, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 53 : CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS) – PROGRAMME URBAIN INTÉGRÉ (PUI) PROGRAMME D' ACTIONS 2010 - MISES EN OEUVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - FINANCEMENT DES ACTIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il est rappelé au Conseil Municipal que la ville de Pont-de-Claix est inscrite dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Grenobloise pour la période 2007-2009 dont le Contrat-Cadre a été officiellement signé le 9 mars 2007 pour 3 ans par Grenoble-Alpes Métropole en partenariat avec la Préfecture de l'Isère, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère, la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble et ABSISE, l'association des bailleurs de l'Isère.

Par avenant au contrat-cadre en date du 29 janvier, le CUCS a été reconduit sur l'année 2010.

Ces actions d'un montant global estimé à 2 026 473 €, nécessitent une participation de la commune à hauteur de 463 541 €, imputée au budget de fonctionnement, et 230 000 €, imputée au budget d'investissement. Le montant des subventions Politique de la ville annoncées représentent 358 600 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer cette programmation par une délibération de principe sur le financement global et sur la participation de la Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes de subventions correspondantes sur chacun de ces dossiers suivant le tableau annexé à la présente.

Observations des Groupes Politiques : Monsieur FARGE a quelques inquiétudes sur la politique de la Ville. L'Etat intervient-il toujours ?

En réponse, Monsieur TOSCANO souligne que l'Etat a décidé pour une année supplémentaire de financer les actions. Mais au delà, c'est la plus grande incertitude. La Commune partage cette inquiétude. Les quartiers ont besoin de concentration de moyens. Autre question : l'évolution de la géographie prioritaire. Or là aussi, certains quartiers ont besoin de la solidarité de l'Etat.

Pas d'autres interventions.

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour** : 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre** : 00
- **abstentions** : 00
- **ne prend pas part au vote** : 00

ADMINISTRATION GENERALE - INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Monsieur TOSCANO, Délégué de la Commune au SIGREDA

DELIBERATION N° 54 : ADHÉSION DES COMMUNES DE ST MARTIN DE CLELLES ET NOTRE DAME DE VAULX AU SIGREDA – AVIS DE LA COMMUNE

Les communes de St Martin de Clelles et Notre Dame de Vaulx ont fait part de leur souhait d'adhérer au SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac Aval).

Par délibération du 13 janvier 2010, le comité syndical du SIGREDA s'est prononcé favorablement.

En application des dispositions de l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de Pont de Claix dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la notification de la décision du syndicat pour se prononcer sur l'adhésion de ces communes et, en conséquence, sur la modification des statuts du syndicat rendue nécessaire pour élargir son périmètre.

Il est proposé au Conseil Municipal à se prononcer favorablement sur l'adhésion des communes de St Martin de Clelles et Notre Dame de Vaulx au SIGREDA ainsi que sur la modification des statuts du syndicat rendue nécessaire pour élargir son périmètre.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

FESTIVITES – RELATIONS AVEC LES COMMERCANTS

Rapporteur : Monsieur DEUTSCH, Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 55 : TARIF DES REPAS POUR L'ACCUEIL DU SALON DES COLLECTIONNEURS ORGANISÉ SUR LA COMMUNE

Cette année, aura lieu la 4e édition du « salon des collectionneurs » les samedi 24 et dimanche 25 avril 2010. Il se tiendra au Boulodrome de la Ville qui accueillera une centaine d'exposants.

Pour répondre à leur demande, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'offrir à chaque exposant le repas du samedi midi
- de proposer aux accompagnateurs un prix forfaitaire à hauteur de 10€ pour leur repas du samedi midi également.

Il est précisé qu'un bulletin de pré-inscription devra être complété par les exposants et accompagnateurs pour comptabiliser les repas.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge le repas du samedi midi des exposants et à fixer à 10 € le coût du repas qui sera fourni par les services de la restauration.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** 32 (*l'ensemble du conseil municipal présent ou représenté*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 00

DELIBERATION N° 56 : PROGRAMME TRANCHE 2 DES FISAC MARCHÉS DE DÉTAILS ET FISAC PIC URBAN – GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE – ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Il permet de financer des opérations très diverses.

Le FISAC Marchés de détails dont les programmes d'actions visent les marchés de détails et les commerces non sédentaires de l'agglomération

Plan de financement (€ HT) :

DEPENSES		RECETTES	
Diagnostic, scénarios, phasage et concertation	14000	METRO	7000
		FISAC	7000
Total	14000	Total	14000

Dans le cadre de la tranche 2 d'un autre FISAC (PIC Urban), la ville avait validé la réalisation d'une étude pour la requalification de la zone industrielle des Iles.

Pour rappel, le FISAC Pic Urban est un dispositif qui recouvre les quartiers les plus en difficulté de 5 communes de l'agglomération dont Pont de Claix pour soutenir la revitalisation des commerces, l'implantation d'activités économiques, etc.

Par décision en date du 8 décembre 2009, Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du tourisme et de la Consommation a accordé une subvention FISAC de 8 361€, soit 10% d'une dépense subventionnable de 83 612 €.

Or il s'avère que le montant de cette étude confiée au cabinet Girus est moins élevé que prévu (45 268€). Une demande argumentée auprès des services de la Préfecture sera effectuée pour tenter de bénéficier néanmoins de cette enveloppe ;

La convention a pour objet la notification des subventions accordées et la définition des modalités de mise en œuvre du FISAC Pic Urban entre les différents partenaires : Grenoble Alpes Métropole, Le Prefet de l'Isère, les communes de Grenoble, Fontaine, Seyssinet-Pariset et Pont de Claix ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Grenoble et l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver le programme de la tranche 2 du FISAC Marchés de détails proposé par la Métro
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une action (étude préalable au réaménagement du marché) en tranche 2 du FISAC Marchés de détails pour un montant de 14 000 € TTC,
- de décider d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'action inscrite en fonctionnement de réalisation de l'étude préalable à l'aménagement du site du marché,
- de donner son accord à la METRO pour solliciter du FISAC l'aide la plus élevée possible.

Observations des Groupes Politiques : En réponse à Monsieur DITACROUTE qui voit une incohérence, les chiffres seront vérifiés. Mais il prend part au vote de la délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour** : **32 (l'ensemble du Conseil Municipal présent ou représenté)**
- **voix contre** : **00**
- **abstentions** : **00**
- **ne prend pas part au vote** : **00**

A la rédaction du procès-verbal, les services municipaux avant dépôt au contrôle de légalité de la délibération ont bien vérifié les chiffres. Il n'y a pas d'erreurs.

SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur YAHIAOUI, Délégué de la Commune au SITPI

DELIBERATION N° 57 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DU SITPI - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE -

Il est proposé au conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commande pour la passation d'un marché afin de pouvoir disposer d'une infrastructure de télécommunications métropolitaine sur le territoire des communes adhérentes au Sitpi. Celle-ci permet aux membres d'accéder au centre informatique intercommunal du Sitpi et de constituer l'ossature des réseaux informatiques et téléphoniques internes.

Ce groupement procure donc aux collectivités une bonne qualité de service se matérialisant par une forte disponibilité, une sécurité renforcée et des temps de réponses améliorés. Cette mutualisation permet également de réduire les coûts télécoms par le levier du volume de la commande et les coûts d'ingénierie pour les phases de conception et de réalisation du projet.

Les usages actuels sont :

La téléphonie sur IP au sein des communes,
L'accès au centre informatique intercommunal (Logiciels gestion financière, gestion des élections, gestion des ressources humaines, facturation de l'eau, bibliothèques, canal 9, décisionnel, système d'information géographique),
La télévision locale (accès tête de réseau),
L'hébergement Intranet / Internet,
La télégestion des chaufferies.

Les usages prévisionnels sont :

L'hébergement de la messagerie,
La mobilité (télétravail, passerelle VPN...),
La visioconférence sous IP,
Les sauvegardes centralisées,
Le plan de reprise d'activité,
Les échanges avec la Métro
L'administration électronique (Hélios, ACTES...)
La réalisation de spots wifi
La télégestion des contrôle d'accès

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** **31 (l'ensemble du Conseil Municipal présent ou représenté moins 1 NPPV)**
- **voix contre :** **00**
- **abstentions :** **00**
- **ne prend pas part au vote :** **01 (M. Farge)**

DELIBERATION N° 58 : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE CONSTITUÉ AVEC LE SITPI POUR LE MARCHÉ « FOURNITURE ET L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DU RÉSEAU MÉTROPOLITAIN DU SITPI »

Compte tenu de la délibération précédente, il convient de désigner un représentant de la Commune et son suppléant pris parmi les membres de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, la commission d'appel d'offres étant présidée par le représentant du coordonnateur à savoir le SITPI

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner comme suit :

Titulaire :
Monsieur YAHIAOUI

Suppléant :
Monsieur NINFOSI

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à la majorité :

- **voix pour :** **30 (l'ensemble du Conseil Municipal présent ou représenté moins 1 abstention et 1 NPPV)**
- **voix contre :** **00**
- **abstentions :** **01 (M. Ditacroute pour le Groupe Un Avenir pour Pont de Claix)**
- **ne prend pas part au vote :** **01 (M. Farge)**

RELATIONS AVEC LES HABITANTS ET GUSP

Rapporteur : Monsieur SOLER, Conseiller Municipal Délégué

DELIBERATION N° 59 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES EXTÉRIEURS ET DES JEUX APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ DAUPHINOISE DE L'HABITAT, À L'OPAC 38 SUR LES QUARTIERS DES ÎLES DE MARS, OLYMPIADES ET JEAN MOULIN POUR LA PÉRIODE DU 01 MARS 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010

En 2002, et à titre expérimental, une convention a été signée avec la Société Dauphinoise de l'Habitat et l'OPAC 38 pour assurer un meilleur entretien de leurs espaces extérieurs et de leurs jeux. Cette convention a été renouvelée chaque année depuis et celle en cours se termine le 28 Février 2010.

Dans l'attente d'une solution plus satisfaisante, et tenant compte du travail effectué dans le cadre du protocole d'accord cadre Ville Bailleurs portant sur l'acquisition de certaines des parcelles concernées par la dite convention, il est nécessaire de la renouveler pour un an, dans les mêmes conditions de prestations. Toutefois, les surfaces conventionnées sont légèrement modifiées au vu des parcelles ayant un caractère d'intérêt général et en projet de cession à la ville.

Ce laps de temps doit permettre de finaliser les procédures de rétrocession entre la ville et les partenaires sociaux.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'étude urbaine engagée sur Pont de Claix et plus particulièrement dans un projet de re-qualification du quartier Iles De Mars -Olympiades, il est proposé de renouveler cette convention à partir du 1er Mars.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision de prolonger la convention d'entretien sur une année et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement avec la Société Dauphinoise de l'Habitat et l'OPAC 38 .

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** **32 (l'ensemble du Conseil Municipal présent ou représenté)**
- **voix contre :** **00**
- **abstentions :** **00**
- **ne prend pas part au vote :** **00**

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Madame BRACHET, Conseillère Municipale Déléguée à la Petite Enfance

DELIBERATION N° 60 : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR APPELER LE GOUVERNEMENT À EXCLURE LA PETITE ENFANCE DU CHAMP D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE « SERVICE »

Municipalités, CCAS ou partenaires associatifs des collectivités publiques, nous sommes aujourd'hui les principaux gestionnaires des services d'accueil de la petite enfance, engagés tant dans le développement de l'offre, en partenariat avec les CAF, que dans le maintien d'une qualité de l'accueil seule à même de favoriser l'épanouissement de l'enfant, l'accompagnement des parents et la réduction des déterminismes sociaux, par de véritables projets sociaux et pédagogiques. Avec la mise en œuvre de la directive service de la Commission européenne, c'est l'avenir du secteur de la petite enfance qui se joue : pourrions-nous continuer à porter cette logique de service public dans le contexte de marchandisation qu'elle induit ? Nous ne le pensons pas. Le gouvernement peut encore faire le bon choix. Nous en appelons à sa responsabilité.

Secteur concurrentiel ou pas : chaque pays peut choisir

L'inclusion ou l'exclusion de la petite enfance dans la directive 2006/123/CE du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur résulte d'un choix national. Le Danemark ; l'Allemagne et la Belgique ont fait le choix d'exclure du champ d'application de la directive l'ensemble des activités relevant du secteur social. L'Autriche a écarté de son champ les activités requérant un financement public. Notre pays doit suivre ces exemples pour rester fidèle à son modèle social.

Le gouvernement doit entendre la position des acteurs publics de la petite enfance

En France, l'Association des Maires de France (AMF), l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS) et l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (l'UNIOPSS) ont demandé au gouvernement l'exclusion de la petite enfance du champ de la directive. Cette position fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus parmi les acteurs de la petite enfance, indépendamment des sensibilités partisanes.

Pourtant, sans consultation ni débat public, le gouvernement a remis un pré-rapport à la commission européenne le 28 décembre dernier, qui inclut la petite enfance dans le champ de la directive services. La France doit finaliser son rapport sur la transposition de la directive pour la fin du mois de février 2010. Il est donc encore temps que la raison l'emporte.

La libéralisation sera mortifère pour le service public.

L'inclusion de la petite enfance dans le champ de la directive services aura un impact considérables sur les services publics locaux de la petite enfance. Concrètement, les collectivités devront justifier non seulement de leur mode de gestion, mais aussi des modalités de leur financement, car le principe de « loyauté » de la concurrence devra s'appliquer. Certains se saisiront de l'aubaine : par la mise en concurrence, ils feront baisser les prix, sans se soucier de la qualité. Ceux qui « en font trop » pour le secteur public s'exposeront à des risques contentieux, si la puissance publique devient un obstacle à la liberté d'entreprendre, voire au « libre choix éclairé » des parents...

Au final, la situation créée permettra à toutes les collectivités, et d'abord à l'Etat, de justifier un désengagement et ce sera la fin des services publics locaux, à l'exemple des conséquences dramatiques de la libéralisation des services à la personne, qui a non seulement mis sur la paille les acteurs publics et associatifs, mais aussi transféré une partie des coûts sur les usagers, entraînant une nouvelle sélection par l'argent. Voilà le destin qui attend la petite enfance si rien n'est fait.

Il est proposé au Conseil Municipal de

DEMANDE au Président de la République et au Gouvernement d'exclure la petite enfance du champ d'application de la directive services.

Pour ces raisons, la logique de concurrence et la marchandisation induites par l'application de la directive service doivent être refusées. Le choix de préserver ou de laisser dépérir le service public de la petite enfance géré par les collectivités locales et financé par la CNAF est plus qu'un choix politique gouvernemental, c'est un choix de société.

Observations des Groupes Politiques :

Pour Monsieur FARGE, cette situation illustre bien les conséquences de l'Europe : l'ouverture à la concurrence libre va ouvrir d'autres champs.

Monsieur HAVRE souhaite pour sa part ouvrir ce voeu à l'ensemble des services à la personne comme par exemple les personnes handicapées. En réponse, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le voeu proposé ce soir. Il en prend acte pour un prochain conseil si les textes confirment cet élargissement.

Délibération adoptée à l'unanimité :

- **voix pour :** **31 (l'ensemble du Conseil Municipal présent ou représenté moins 1 NPPV)**
- **voix contre :** **00**
- **abstentions :** **00**
- **ne prend pas part au vote :** **01 (M. Ditacroute)**

DELIBERATION N° 61 : CREATION D'UN COMITE D'USAGER POUR LE CENTRE AQUATIQUE FLOTTIBULLE

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été désignés. Le législateur a laissé aux collectivités toute latitude pour déterminer la composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces comités.

Dans le cadre du fonctionnement du Centre Aquatique Flottibulle, il est proposé de créer un comité d'usagers avec pour objectif de permettre aux usagers et aux habitants :

- d'apporter leur contribution à l'amélioration du service public en faisant des propositions dans un sens plus favorable aux intérêts des usagers.

Il s'agit d'une instance de démocratie participative qui s'inscrit dans le fonctionnement du centre aquatique. Il permet aux usagers de s'exprimer, d'être écoutés, de faire des propositions pour améliorer les actions, les services proposés en lien avec les professionnels de la structure.

Il est proposé que ce Comité d'usagers comprenne des collègues :

- des élus de la ville
- des associations locales intervenant dans le domaine concerné.
- les entreprises et les prestataires concernés
- les institutions concernées
- les usagers qui en feront la demande expresse.

Il pourra se réunir dans l'année et si besoin est, des experts thématiques pourront être sollicités.

Le fonctionnement et la composition du comité seront susceptibles de changer en fonction de la loi et des souhaits des habitants. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur cette proposition.

Observations des Groupes Politiques :

En réponse à Monsieur FARGE, Monsieur le Maire précise qu'un appel à candidature sera fait, une urne installée et qu'un tirage au sort déterminera les candidats désignés (soit 4 à 5 représentants d'usagers).

Délibération adoptée à l'unanimité : 32 voix pour (l'ensemble du Conseil Municipal présent ou représenté)

- DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Récapitulatif des décisions du Maire prises depuis la dernière séance (en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

n° de l'acte	LIBELLE	Date dépôt en Préfecture
2009		
43	Convention d'occupation précaire Villa 5 rue Bergonié – CHARVET Christophe Montant de la recette mensuelle : 482,14	26/02/10
46	Convention d'occupation précaire Villa 12 rue de la Liberté – AMIOT Gérard Montant de la recette mensuelle : 504,01	26/02/10
48	Contrat de location Maison 15 avenue Antoine Girard – M. TORRES Montant de la recette mensuelle : 681,10	26/02/10
73	Contrat de location Maison 5 rue du Jeu de Boules - CARRE Denis Montant de la recette mensuelle : 500,00	26/02/10
94	Contrat de location Maison 33 av. du Maquis de l'Oisans – GLENAT André Montant de la recette mensuelle : 500,38	26/02/10
108	Contrat de location Villa 5 allée Jean-Paul Sartre – ROLLAND Jean-Marie Montant de la recette mensuelle : 817,07	26/02/10
146	Contrat de location – Avenant n° 1 CALVAT Jean-Pierre - 3 rue du Jeu de Boules Modification dispositions relatives au dépôt de garantie	05/02/10
217	Convention d'occupation précaire – Avenant n° 1 BENSAID Tarek – garage 20 rue de Chamrousse Prolongation d'occupation jusqu'au 19/06/2010	12/02/10
2010		
1	Conventions de partenariat avec les organismes Visas, Temps Jeunes, La ligue de l'enseignement, Aventures 05, Zigo, Sans Frontières et Evade pour les séjours en vacances collectives de l'été 2010	25/01/10
2	Convention d'accueil avec l'association CULTURE LOISIRS VACANCES (CLV) RHONE-ALPES pour l'organisation d'un séjour à St Julien en Vercors du 01 au 05/02 Montant de la dépense : 10 532,00	15/01/10
5	OPAH - Phase d'étude pré-opérationnelle copropriété Le Cortina – Mission du PACT de l'Isère Montant de la dépense : 35 389,64	20/01/10
6	Avenant en plus value avec l'entreprise Menuiserie Villot Père & Fils concernant le marché de travaux d'extension du multi-accueil Jean Moulin Montant de l'avenant en plus value : 4 395,68 HT	29/01/10
7	Marché pour l'achat de fournitures pour la Bibliothèque Montant de la dépense maximum sur 3 ans : 189 000,00	29/01/10

8	Marché d'impression pour l'impression des publications communales périodiques, outils de communication et papier à tête Montant de la dépense maximum sur 3 ans : 213 210,00 HT	05/02/10
9	Convention d'occupation Garage n° 1 – 6 avenue Général Roux - BONONI Fabien Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
10	Convention d'occupation Garage n° 2 – 6 avenue Général Roux - DEFLIN Didier Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
11	Convention d'occupation Garage n° 3 – 6 avenue Général Roux - CITRAIN Jérôme Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
12	Convention d'occupation Garage n° 4 – 6 avenue Général Roux - PERRENOUD Nicolas Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
13	Convention d'occupation Garage n° 5 – 6 avenue Général Roux - OULE Didier Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
14	Convention d'occupation Garage n° 6 – 6 avenue Général Roux - MAGNIAS Cyrille Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
15	Convention d'occupation Garage n° 7 – 6 avenue Général Roux - BUSSY Jean-Pascal Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
16	Convention d'occupation Garage n° 8 – 6 avenue Général Roux - ALLAIN Franck Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
17	Convention d'occupation Garage n° 9 – 6 avenue Général Roux - BUSSY Jean-Pascal Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
18	Convention d'occupation Garage n° 10 – 6 avenue Général Roux - LAFARGE Eric Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
19	Convention d'occupation Garage n° 11 – 6 avenue Général Roux - BELLE Fabrice Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
20	Convention d'occupation Garage n° 12 - - 6 avenue Général Roux - MARTINATO Christophe Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
21	Convention d'occupation Garage n° 14 - 6 avenue Général Roux - MARANI Florent Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
22	Convention d'occupation Garage n° 15 - 6 avenue Général Roux - ROCHETTE Ghislain Montant de la recette mensuelle :	10/02/10
23	Convention d'occupation Garage n° 16 - 6 avenue Général Roux - GOURY Sébastien Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
24	Convention d'occupation Garage n° 17 - 6 avenue Général Roux - ROBERT Sébastien Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
25	Convention d'occupation Garage n° 18 - 6 avenue Général Roux - DEMIERRE Patrice Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10
26	Convention d'occupation Garage n° 19 - 6 avenue Général Roux - MARTINATO Christophe Montant de la recette mensuelle : 15,24	10/02/10

